



Second Session
Thirty-ninth Parliament, 2007-08

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Banking, Trade and Commerce

Chair:
The Honourable W. DAVID ANGUS

Wednesday, March 12, 2008

Issue No. 11

Fourth meeting on:

Issues dealing with interprovincial barriers
to trade in Canada

and

Twelfth meeting on:

The present state of the domestic
and international financial system
(Farm Debt Mediation Act)

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
trente-neuvième législature, 2007-2008

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Banques et du commerce

Président :
L'honorable W. DAVID ANGUS

Le mercredi 12 mars 2008

Fascicule n° 11

Quatrième réunion concernant :

Les questions relatives aux obstacles interprovinciaux
au commerce au Canada

et

Douzième réunion concernant :

La situation actuelle du régime financier
canadien et international
(La loi sur la médiation en matière d'endettement agricole)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
BANKING, TRADE AND COMMERCE

The Honourable W. David Angus, *Chair*

The Honourable Yoine Goldstein, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

| | |
|--------------------------|------------------|
| Biron | * LeBreton, P.C. |
| Eyton | (or Comeau) |
| Harb | Massicotte |
| Jaffer | Moore |
| * Hervieux-Payette, P.C. | Ringuette |
| (or Tardif) | Segal |
| | Tkachuk |

*Ex officio members

(Quorum 4)

Change in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Segal substituted for that of the Honourable Senator Meighen (*March 10, 2008*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
BANQUES ET DU COMMERCE

Président : L'honorable W. David Angus

Vice-président : L'honorable Yoine Goldstein

et

Les honorables sénateurs :

| | |
|--------------------------|------------------|
| Biron | * LeBreton, C.P. |
| Eyton | (ou Comeau) |
| Harb | Massicotte |
| Jaffer | Moore |
| * Hervieux-Payette, C.P. | Ringuette |
| (ou Tardif) | Segal |
| | Tkachuk |

*Membres d'office

(Quorum 4)

Modification de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Segal est substitué à celui de l'honorable sénateur Meighen (*le 10 mars 2008*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, March 12, 2008
(19)

[English]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met at 4:10 p.m., this day, in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable W. David Angus, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Angus, Eyton, Goldstein, Harb, Massicotte, Moore, Ringuette, Segal and Tkachuk (9).

In attendance: June Dewetering and Philippe Bergevin, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

The committee considered the following draft budget application:

| | |
|-----------------------------------|------------------|
| Professional and Other Services | \$ 9,300 |
| Transportation and Communications | \$ 60,600 |
| All Other Expenditures | \$ 3,000 |
| TOTAL | \$ 72,900 |

The Honourable Senator Moore moved:

That the special study budget application (present state of the domestic and international financial system) in the amount of \$72,900 be approved for submission to the Standing Senate Committee on Internal Economy, Budget and Administration.

The question being put on the motion, it was adopted.

Pursuant to the orders of reference adopted by the Senate on November 20, 2007, the committee continued its study of issues dealing with interprovincial barriers to trade in Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 3.*)

WITNESSES:

Bank of Canada:

Paul Jenkins, Senior Deputy Governor;

John Murray, Deputy Governor.

At 4:20 p.m., Mr. Jenkins made a statement and, together with the other witness, answered questions.

At 5:37 p.m., the committee suspended.

At 5:44 p.m., the committee resumed.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, November 20, 2007, the committee continued its study of the present state of the domestic and international financial system. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 3.*)

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mercredi 12 mars 2008
(19)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 16 h 10, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable W. David Angus (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Angus, Eyton, Goldstein, Harb, Massicotte, Moore, Ringuette, Segal et Tkachuk (9).

Aussi présents : June Dewetering et Philippe Bergevin, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Le comité examine l'ébauche de budget suivante :

| | |
|-----------------------------------|------------------|
| Services professionnels et autres | 9 300 \$ |
| Transports et communications | 66 600 \$ |
| Toutes autres dépenses | 3 000 \$ |
| TOTAL | 72 900 \$ |

L'honorable sénateur Moore propose :

Que le budget pour l'étude spéciale (la situation actuelle du régime financier canadien et international), d'un montant de 72 900 \$, soit approuvé et soumis au Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 20 novembre 2007, le comité poursuit son étude sur les questions relatives aux obstacles interprovinciaux au commerce au Canada. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 3 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Banque du Canada :

Paul Jenkins, premier sous-gouverneur;

John Murray, sous-gouverneur.

À 16 h 20, M. Jenkins fait une déclaration puis, aidé de l'autre témoin, répond aux questions.

À 17 h 37, la séance est interrompue.

À 17 h 44, la séance reprend.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 20 novembre 2007, le comité poursuit son étude sur la situation actuelle du régime financier canadien et international. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 3 des délibérations du comité.*)

*WITNESSES:**Canadian Federation of Agriculture:*

Ron Bonnett, Second Vice-President;
Glen Snoek, Farm Policy Analyst.

Mr. Bonnett made a statement and, together with the other witness, answered questions.

At 6:25 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:**TÉMOINS :**Fédération canadienne de l'agriculture :*

Ron Bonnett, deuxième vice-président;
Glen Snoek, analyste des politiques agricoles.

M. Bonnett fait une déclaration puis, aidé de l'autre témoin, répond aux questions.

À 18 h 25, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Line Gravel

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, March 12, 2008

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 4:10 p.m. to study on issues dealing with interprovincial barriers to trade; and to examine the present state of the domestic and international financial system. Topic: the Farm Debt Mediation Act.

Senator W. David Angus (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, we had a brief discussion with some of you on the issue of going to Washington. We had a trip lined up last May, and at the last minute our whip, the Conservative whip, cancelled it because of our numbers and potential upcoming votes. We paid money to a hotel to secure our rooms, and that money was not refundable, but it was reusable. In other words, we have a credit with a hotel.

We have had an evolving and developing consensus in the committee that we cannot discard all the evidence we have heard on the hedge fund and state-of-the-economy issues. The idea is to go back to Washington as originally planned and have a final intensive two days with senior people so that we can put a bow on our study and come up with a report. I gather honourable senators all agree with that general plan.

We talked about going during the break week in April, but the beginning of the week is not a good time to access people, and the rest of the week, every committee and its brother, apparently, including the Standing Senate Committee on National Security and Defence, Agriculture and Forestry and one other committee will be there that week. The embassy is stretched right to the limit. Also, I have canvassed members of the committee individually and they are not all free for the whole week.

I suggest there will be a committee week the first week of June. There is all-party agreement in the Senate between the two leaders. The big problem is on our side because we are not allowed to go when the Senate is in session because of our numbers.

I asked our efficient clerk to prepare a pro forma budget by which we would not be in the face of the Standing Senate Committee on Internal Economy, Budgets and Administration but would be fair and reasonable given the nature of the study. I asked that it more or less mirror what was approved last year for the study and take into consideration that we have a \$6,000 credit for the hotel. The grand total is \$72,900. I have circulated the budget. I need a motion to adopt it.

Senator Moore: Will the hotel honour the credit?

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 12 mars 2008

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 16 h 10, pour examiner, afin d'en faire rapport, les obstacles au commerce interprovincial, et pour étudier la situation actuelle du régime financier canadien et international. Sujet : La loi sur la médiation en matière d'endettement agricole.

Le sénateur W. David Angus (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, nous avons discuté brièvement avec quelques-uns d'entre vous du voyage à Washington. Nous avons prévu un voyage en mai dernier, mais, à la dernière minute, notre whip, le whip conservateur, l'a annulé en raison de notre nombre et de la possibilité d'une élection à venir. Nous avons versé de l'argent à un hôtel pour réserver nos chambres, et l'hôtel ne pouvait rembourser cet argent mais nous offrait de le réutiliser. En d'autres termes, nous avons un crédit dans un hôtel.

Nous en sommes venus, au comité, à convenir que nous ne pouvions rejeter tous les témoignages que nous avons entendus sur les fonds spéculatifs et la situation de l'économie. Ce que nous souhaitons, c'est retourner à Washington, comme prévu à l'origine, et organiser des rencontres intensives pour la dernière fois pendant deux jours avec des aînés de façon à pouvoir boucler notre étude et produire un rapport. J'ai l'impression que vous êtes tous, honorables sénateurs, d'accord avec cette idée générale.

Nous avons envisagé la possibilité d'y aller pendant la semaine de pause, en avril, mais il est difficile, pour les gens, de venir nous rencontrer au début de la semaine, et, pendant le reste de la semaine, il semble que plusieurs comités se soient passé le mot, puisque le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, celui de l'agriculture et des forêts, et un autre comité, s'y rendront cette semaine-là. L'ambassade est donc utilisée à pleine capacité. De plus, j'ai interrogé quelques membres du comité à part, et ils ne sont pas tous libres pour la semaine en entier.

Je propose de tenir ces rencontres pendant la première semaine de juin. Tous les partis s'entendent au Sénat, de même que les deux leaders. C'est plutôt de notre côté qu'il y a un problème, puisque nous ne pouvons nous absenter quand le Sénat siège en raison de notre nombre.

J'ai demandé à notre compétente greffière de préparer un budget pro formae qui n'exige pas que nous comparaisions devant le Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, mais qui demeure juste et raisonnable compte tenu de la nature de l'étude. J'ai demandé qu'il corresponde à peu près au budget qui avait été approuvé l'an dernier pour l'étude et qu'il tienne compte du fait que nous disposons d'un crédit de 6 000 \$ à l'hôtel. Le budget total est de 72 900 \$. Je vous l'ai distribué, et j'ai besoin d'une motion pour qu'il soit adopté.

Le sénateur Moore : Est-ce que l'hôtel honorera le crédit?

The Chair: We will obtain an extension. It will expire May 31, but we can obtain an extension.

Senator Tkachuk: You are looking at the first week of June?

The Chair: Yes, I would like to leave the date flexible, rather than tell Internal Economy we will go that week, because there is also a window in May. Assuming there is no election, we want to go before the summer break.

Senator Moore: We want to finish the report.

Senator Tkachuk: Before June.

The Chair: Exactly: All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Any contrary minded? It is carried unanimously. Thank you.

I now welcome our witnesses to this meeting of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce. My name is Senator Angus, from Montreal, Quebec. Our distinguished deputy chair, also from Montreal, Quebec is Senator Goldstein. We also have Senator David Tkachuk from Saskatchewan and Senator Eyton from Ontario, Toronto. To my immediate left is our distinguished clerk, Line Gravel. To her left is Mac Harb, from Ottawa district, Ontario; Senator Ringuette, from New Brunswick; Senator Moore from Halifax; and Senator Massicotte, a former director of the Bank of Canada.

I think you are aware we are televised on the CPAC network and also on the World Wide Web. Welcome to all our listeners and to everyone here today as we continue our study on internal barriers to trade in Canada.

This is our final hearing on the subject that we began studying as one of three round tables that were set up on November 23, 2004. One round table related to the demographic time bomb, one related to productivity, and the third related to internal trade barriers.

We are honoured today to have two senior representatives from Canada's central bank, the Bank of Canada, Paul Jenkins, Senior Deputy Governor, and John Murray, Deputy Governor.

It is largely due to influence of the governor, the deputy and other representatives of the Bank of Canada over the years that we should conduct these studies, particularly the one on productivity and the one on internal trade barriers. We understand the bank in its macro role, if I can use that expression, over and above managing monetary policy, is interested in the well-being of our economy, our rate of growth as an economy and inhibitions to that growth. We have had the view that the Bank of Canada was of the view that perhaps these internal trade barriers that exist in Canada, and have existed for many years, are inhibitors to the growth of Canada's economy, productivity and economic competitiveness. In like

Le président : Nous obtiendrons une prolongation. Le crédit prend fin le 31 mai, mais nous pouvons obtenir une prolongation.

Le sénateur Tkachuk : Vous visez la première semaine de juin?

Le président : Oui, je préférerais que la date demeure en suspens et que nous ne donnions pas une semaine en particulier au Comité de la régie interne parce qu'il y a aussi une possibilité en mai. S'il n'y a pas d'élections, nous tenterons d'y aller avant la pause de l'été.

Le sénateur Moore : Nous voulons terminer le rapport.

Le sénateur Tkachuk : Avant juin.

Le président : Exactement. Tous ceux qui sont pour?

Des voix : D'accord.

Le président : Quelqu'un n'est pas d'accord? La motion est adoptée à l'unanimité. Merci.

Je souhaite maintenant la bienvenue à nos témoins à cette rencontre du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. Je suis le sénateur Angus, de Montréal, au Québec. Notre éminent vice-président, qui vient aussi de Montréal, au Québec, est le sénateur Goldstein. Il y a aussi le sénateur David Tkachuk, de la Saskatchewan et le sénateur Eyton, de Toronto, en Ontario. Immédiatement à ma gauche se trouve notre éminente greffière, Line Gravel. À sa gauche, il y a Mac Harb, du district d'Ottawa, en Ontario, le sénateur Ringuette, du Nouveau-Brunswick, le sénateur Moore, de Halifax, et le sénateur Massicotte, un ancien administrateur de la Banque du Canada.

Je crois que vous savez que la séance est télédiffusée sur le réseau CPAC et sur le Web. Je souhaite la bienvenue à tous nos auditeurs et à toutes les personnes présentes aujourd'hui, tandis que nous poursuivons notre examen des obstacles au commerce intérieur, au Canada.

Il s'agit de la dernière audience que nous tiendrons à ce sujet, sujet que nous avons commencé à étudier dans le cadre de l'une des trois tables rondes mises sur pied le 23 novembre 2004. Une table ronde portait sur la bombe à retardement démographique, une, sur la productivité, et la troisième, sur les obstacles au commerce intérieur.

Nous sommes honorés d'accueillir aujourd'hui deux hauts représentants de la banque centrale du Canada, la Banque du Canada; il s'agit de Paul Jenkins, premier sous-gouverneur, et de John Murray, sous-gouverneur.

C'est en grande partie grâce à l'influence du gouverneur, du sous-gouverneur et d'autres représentants de la Banque du Canada, exercée au fil des ans, qu'il a été recommandé que nous menions ces examens, particulièrement celui sur la productivité et celui sur les obstacles au commerce intérieur. Nous comprenons que le rôle de la banque consiste, sur le plan macroscopique, si vous me permettez l'expression, en plus de gérer la politique monétaire, à préserver le bien-être de notre économie et son taux de croissance, et à limiter ce qui nuit à cette croissance. Nous avons eu l'impression que la Banque du Canada avait l'impression que les obstacles au commerce intérieur qui existent au Canada, et ce, depuis de nombreuses années, nuisent,

fashion, productivity generally has been lagging perhaps. We completed our study on that subject and more or less gave a heads-up.

When we received a mandate from the Senate to conduct this particular study on interprovincial trade barriers, the language was as follows:

That the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce be authorized to examine into and report on issues dealing with interprovincial barriers to trade, in particular:

the interprovincial trade barriers that exist;

the extent to which such interprovincial barriers are limiting the growth and profitability of the affected sectors as well as the ability of businesses in affected provinces, jointly and with relevant U.S. states, to form the economic regions that will enhance prosperity;

measures that could be taken by the federal and provincial governments to facilitate the elimination of such interprovincial trade barriers in order to enhance trade and develop a national economy, and strengthen Canada's economic union.

In that context, we have heard numerous witnesses from all sectors of the economy, including provincial government representatives, but also, as you can imagine, labour organizations, academics, think tanks, the CD Howe Institute and the like. We have heard a singular lack of unanimity. For that reason, we are particularly interested in bringing our current witnesses to the table to bring the study to a conclusion. I am sure that they see this subject from a macro-perspective. We want to issue a report that is constructive and reflective of the evidence we have heard.

Since the study began, there have been developments and encouraging signs. British Columbia has made a Trade, Investment and Labour Mobility Agreement, TILMA, deal with Alberta. The Council of the Provinces has the issue on the agenda on an ongoing basis and is focusing on the issue more than in the past. As well, Quebec and Ontario are having encouraging discussions.

Perhaps our little voice is being heard, and with the help of television coverage of this meeting and other media voices, the message will get out.

Mr. Jenkins, please proceed with the first presentation.

peut-être, à la croissance de l'économie du Canada, de sa productivité et de sa compétitivité économique. Conformément aux attentes, la productivité a connu un recul en général, peut-être. Nous avons terminé notre étude à ce sujet, et avons plus ou moins fourni nos conclusions.

Quand le Sénat s'est adressé à nous pour nous donner le mandat de mener cette étude particulière sur les obstacles au commerce interprovincial, il a employé les termes suivants :

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à se pencher et à faire un rapport sur les questions relatives aux obstacles interprovinciaux au commerce au Canada, plus particulièrement :

les obstacles d'ordre économique et commercial qui existent à l'heure actuelle entre les provinces;

la mesure dans laquelle de tels obstacles interprovinciaux nuisent à la croissance et à la rentabilité des secteurs visés de l'économie, ainsi que la capacité des entreprises des provinces visées, conjointement et avec les États pertinents des États-Unis, de former les régions économiques qui accroîtront la prospérité;

les mesures pouvant être prises par les gouvernements fédéral et provinciaux pour faciliter la réduction ou l'élimination des obstacles interprovinciaux afin de favoriser le commerce, développer une économie nationale et consolider l'union économique du Canada

C'est dans ce contexte que nous avons rencontré de nombreux témoins provenant de tous les secteurs de l'économie, y compris des représentants des gouvernements provinciaux, mais aussi, comme vous pouvez le supposer, des représentants d'organismes professionnels, de groupes de réflexion, du milieu universitaire, de l'Institut C.D. Howe, et d'autres organismes de ce type. Nous avons été étonnés du peu d'unanimité entre les témoins. C'est pourquoi nous étions particulièrement intéressés à entendre les témoins présents aujourd'hui, pour pouvoir boucler notre étude. Je suis sûr qu'ils ont sur le sujet un point de vue général. Nous voulons publier un rapport constructif, qui reflète les témoignages que nous avons entendus.

Nous avons vu apparaître, depuis le début de l'étude, des nouveaux faits et des signes encourageants. La Colombie-Britannique a conclu, avec l'Alberta, l'Accord sur le commerce, l'investissement et la mobilité de la main-d'œuvre (TILMA). Le Conseil de la fédération se préoccupe de la question de façon continue, et s'y attarde plus particulièrement depuis peu. De plus, le Québec et l'Ontario ont eu des discussions encourageantes.

Peut-être que quelqu'un entendra notre voix ténue et que, grâce à la télédiffusion de la présente rencontre et de la couverture des autres médias, notre message sera entendu.

Monsieur Jenkins, vous pouvez présenter le premier témoignage.

Paul Jenkins, Senior Deputy Governor, Bank of Canada: Thank you for the opportunity to appear today. As you noted, with me today is my long-standing colleague, John Murray, recently appointed Deputy Governor of the Bank of Canada.

The issue of internal trade barriers is critically important, and I am pleased, chair, that this committee is examining it. We have reviewed previous submissions to this committee, and you will see that our focus will be slightly different. Rather than address the details of any given restriction to internal trade, we will focus on how trade and impediments to internal trade affect the overall, as you put it, macro-performance of the Canadian economy.

In these remarks, I will address two important issues from that perspective: first, the need for flexibility in adjusting to economic shape; and second, the need for economic policies that promote flexibility in markets for goods, services, capital and labour.

Economic flexibility refers to the ability of an economy to adjust to changing circumstances. Changes in economic conditions often relate to movements in relative prices, which, in turn, send important signals to markets. A flexible economy is one that adjusts to these signals and returns to its production potential as quickly and with as little cost as possible. Over the past decade or so, economic expansion in Canada and around the world has been robust, despite a series of major shocks. These shocks include the 1997-98 financial crisis in Asia, which spread to Russia and Latin America; the worldwide collapse of the high-tech bubble; the 9/11 terrorist attacks in the United States; severe acute respiratory syndrome, SARS, and bovine spongiform encephalopathy, BSE; intensified competition from China and India; and, since 2003, a sharp increase in commodity prices and associated sharp increase in the external value of our currency.

More recently, of course, we have been faced with the fall-out of credit market turbulence associated with problems in the American subprime mortgage market and the increased use of structured financial products. It is important to note that all these shocks were international either in origin or in dimension.

Many of these shocks, notably, the Asian crisis and the recent sharp run-up in commodity prices, involved large movements in relative prices of energy and non-energy commodities, as well as large movements in the exchange rate for the Canadian dollar. These movements have triggered, in turn, important

Paul Jenkins, premier sous-gouverneur, Banque du Canada : Merci de me donner l'occasion d'être ici aujourd'hui. Comment vous l'avez souligné, mon collègue de longue date, John Murray, nommé récemment sous-gouverneur de la Banque du Canada, m'accompagne aujourd'hui.

La question des obstacles au commerce intérieur est très importante, et je suis heureux, monsieur le président, que votre comité se penche sur la question. Nous avons examiné des déclarations qui vous ont été présentées par le passé, et vous constaterez que nous aborderons la question d'un angle légèrement différent. Plutôt que de mettre l'accent sur les détails de chacune des restrictions au commerce intérieur, nous mettrons l'accent sur les répercussions du commerce et des obstacles au commerce intérieur sur, comme vous l'avez dit, le rendement général de l'économie canadienne d'un point de vue macroscopique.

Dans ma déclaration préliminaire, j'aborderai deux questions importantes de ce point de vue : d'abord, le besoin de flexibilité, qui pourrait être comblé grâce à un rajustement en fonction de la situation économique; ensuite, le besoin d'adopter des politiques économiques qui favorisent la flexibilité au sein des marchés de biens et de services, et des marchés financiers et du travail.

Quand on parle de flexibilité économique, on renvoie à la capacité d'une économie de faire face à l'évolution de la situation. L'évolution de la conjoncture économique est souvent liée à la fluctuation des prix relatifs, ce qui envoie des signaux importants aux marchés. Une économie flexible réagit à ces signaux en effectuant des rajustements et retrouve son potentiel de production le plus rapidement possible, au coût le moins élevé possible. Au cours des dix dernières années, environ, le Canada, comme le reste du monde, a connu une expansion économique solide, malgré une série de perturbations majeures. Parmi ces perturbations, mentionnons la crise financière de 1997-1998 en Asie, qui s'est étendue jusqu'à la Russie et à l'Amérique latine; l'éclatement, à l'échelle mondiale, de la bulle spéculative de la haute technologie; les attaques terroristes du 11 septembre aux États-Unis, le syndrome respiratoire aigu sévère, le SRAS, et l'encéphalopathie spongiforme bovine, l'ESB; la concurrence de plus en plus féroce en provenance de la Chine et de l'Inde; et, depuis 2003, une nette augmentation des prix des produits de base, ce qui a entraîné une nette augmentation de la valeur externe de notre monnaie.

Plus récemment, bien sûr, nous avons fait face à la chute du marché du crédit attribuable aux problèmes du marché des prêts hypothécaires à risque aux États-Unis et à une augmentation de l'utilisation des produits financiers structurés. Il convient toutefois de souligner que ces perturbations étaient toutes d'origine ou de dimension internationale.

La plupart de ces perturbations, notamment la crise en Asie et la hausse rapide des prix des produits de base, ont entraîné d'importantes fluctuations des prix relatifs de l'énergie et des autres biens, ainsi que des fluctuations importantes du taux de change du dollar canadien. Ces fluctuations ont déclenché,

shifts in economic activity, as well as re-allocations of production resources across sectors and regions of the country.

All these changes underscore the fact that we live in an era of rapid change, and we operate in a global environment that is constantly shifting. Uncertainty, risks and shocks are constant features of the economic landscape. For Canada, it is particularly important that we recognize this reality, given how open our economy is to international trade and capital flows.

[Translation]

The best approach to dealing with risks and sudden developments is to constantly ask ourselves what steps we can take to make our economy and domestic markets more flexible, and thus better able to adapt to changing circumstances. And we need to recognize that this is a shared responsibility among firms, workers and policy makers.

Firms and their workers need to be able to respond quickly to technological advances and to shocks that require changes in the way they conduct business, the kinds of goods and services they produce, and the markets they choose to develop. A well-functioning market-based economy that sends clear relative price signals is critical in this context.

At the same time, policy-makers need to be wary of barriers to adjustment, such as labour regulations that inhibit the movement of workers from one type of job, or from one sector or region, to another. To enhance flexibility, to raise the growth potential of the economy, and to increase the resilience to shocks, we need policies that encourage structural reforms. For Canada, structural reform has a broad context, with priorities across a number of jurisdictions.

The financial system, with its vital role in supporting a healthy modern economy, has been and will continue to be one priority. An efficient and sound financial system enhances overall economic flexibility by helping to redirect capital and resources to the most productive uses, in a cost-effective way, following a shock.

Removing internal barriers to the free movement of goods, services, and labour is another priority. These barriers are rightly attracting attention in Canada as differences in regional economic performance and shortages of skilled labour are becoming more pronounced, and as demographic challenges intensify.

[English]

A number of initiatives to remove internal barriers have been undertaken over the years but with mixed and generally modest results. The Red Seal Program was introduced more

en retour, d'importants changements dans l'activité économique, de même que des réaffectations des ressources de production entre les secteurs et les régions du pays.

Tous ces changements font ressortir le fait que nous vivons à une époque où tout évolue rapidement, et que nous fonctionnons au sein d'un contexte mondial en constante évolution. L'incertitude, les risques et les fluctuations sont constamment présents dans l'économie. Au Canada, nous devons plus particulièrement tenir compte de cette réalité parce que notre économie est très ouverte au commerce international et aux mouvements de capitaux.

[Français]

La meilleure stratégie pour faire face aux risques et aux changements soudain est de nous demander constamment quelles mesures nous pouvons prendre pour rendre notre économie et nos marchés intérieurs plus flexibles et donc mieux à même de s'adapter aux conditions changeantes. Il nous faut également être conscient qu'il s'agit d'une responsabilité commune des entreprises, des travailleurs et des décideurs publics.

Les entreprises et leurs travailleurs doivent être capables de réagir rapidement aux progrès technologiques et aux chocs qui requièrent des changements aux chapitres de leur méthode de gestion, des types de biens et de services qu'ils produisent et des marchés qu'ils souhaitent développer. Dans ce contexte, il est essentiel de pouvoir compter sur une économie de marché qui fonctionne bien et sur des indications claires en ce qui a trait à l'évolution des prix relatifs.

En même temps, les décideurs publics doivent se méfier des obstacles à l'ajustement tels les règlements qui empêchent les travailleurs de changer de type d'emploi, de régions ou de secteurs. Des politiques, qui favorisent les réformes structurelles, sont également nécessaires pour rendre l'économie plus souple et plus résistante aux chocs ainsi que pour en augmenter le potentiel de croissance. Au Canada, la réforme structurelle s'inscrit dans un champ très vaste, qui recouvre des priorités dans plusieurs provinces et territoires.

Le système financier, de par la contribution essentielle qu'il apporte à la bonne santé d'une économie moderne, a été et restera une priorité. Un système efficient et solide améliore la flexibilité générale de l'économie en aidant à réaffecter le capital et les ressources vers les fins les plus productives et avec le maximum d'efficience à la suite d'un choc.

L'élimination des barrières internes, qui font obstacle à la libre circulation des biens, des services et de la main-d'œuvre est une autre grande priorité. Elle suscite, à juste titre, un intérêt au Canada alors que la disparité des résultats économiques s'accroît d'une région à l'autre, que les pénuries de main-d'œuvre qualifiée s'accroissent et que les défis démographiques se font plus complexes.

[Traduction]

Un certain nombre d'initiatives visant à éliminer les obstacles intérieurs ont été entreprises au fil des ans, avec des résultats variés, mais généralement mineurs. Le programme

than 45 years ago to help standardize and recognize workers' trade qualifications. The Agreement on Internal Trade, signed by first ministers in 1994, aimed to reduce barriers to the movement of goods, services, investment and labour. One important recent example that you cited, chair, is the Trade, Investment and Labour Mobility Agreement, TILMA, reached in April 2006 between British Columbia and Alberta to strengthen enforcement and dispute resolution and to harmonize labour credentials and business regulations and standards by early 2009.

Considerably more needs to be done to enhance the flexibility and functioning of our internal markets from coast to coast. Business regulations and standards, including those of the financial sector, need to be harmonized across Canada. Dispute resolution and enforcement under the Agreement on Internal Trade need to be strengthened, and, to make our labour markets more flexible, trades and professional designations should be recognized and fully transferable across the country. A significant first step would be for others to adopt the British Columbia-Alberta accord.

The Bank of Canada too has an important role to play in helping the economy to adjust to economic change. The bank's monetary policy aims at keeping inflation low, stable and predictable, which, in turn, helps Canadian businesses to read price signals more clearly, respond to relative price movements more promptly and allocate production resources more efficiently.

I will conclude by saying that uncertainty, risks and shocks will be as much a part of tomorrow's economic picture as they have been in the past. We all have a stake in Canada's economic well-being, and we all have a role to play in improving our flexibility and adaptability. From that perspective alone, this committee's study of issues related to internal barriers to trade is timely and important.

Thank you, Mr. Chair. Mr. Murray and I will be happy to respond to your questions and comments.

The Chair: Thank you, Deputy Governor Jenkins.

Senator Segal has arrived and is representing Senator Meighen, who is out of town.

I promised Senator Eyton that he would have first kick at the can today because he often sits way down at the end and we do not see him from here.

Senator Eyton: You probably have not missed a great deal.

du « Sceau rouge » a été mis sur pied il y a plus de 45 ans pour faciliter l'uniformisation et la reconnaissance des qualifications des travailleurs. L'Accord sur le commerce intérieur, conclu par les premiers ministres en 1994, visait à réduire les obstacles au transport des biens, au mouvement des services et des investissements, et à la migration de la main-d'œuvre. Un exemple récent important, vous l'avez dit monsieur le président, est l'Accord sur le commerce, l'investissement et la mobilité de la main-d'œuvre, le TILMA, conclu en avril 2006 par la Colombie-Britannique et l'Alberta afin de renforcer l'exécution de la loi et les modes de règlement des conflits, et d'harmoniser les normes et les règlements concernant le commerce et les qualifications de la main-d'œuvre d'ici le début de 2009.

Il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la flexibilité et le fonctionnement de nos marchés intérieurs, d'un océan à l'autre. Les normes et les règlements commerciaux, y compris ceux qui touchent le secteur financier, doivent être harmonisés à l'échelle du Canada. Il faut aussi renforcer l'exécution de la loi et le règlement des conflits aux termes de l'Accord sur le commerce intérieur, et, si l'on veut rendre les marchés du travail plus flexibles, il faudrait permettre une reconnaissance des désignations des professions et des métiers à l'échelle du pays, et garantir leur pleine transférabilité. Une première étape importante consisterait à faire adopter l'accord entre la Colombie-Britannique et l'Alberta par les autres provinces et territoires.

La Banque du Canada aura aussi un grand rôle à jouer si elle veut aider l'économie à faire face aux changements économiques. La politique monétaire de la Banque vise à maintenir l'inflation à un bas niveau et à faire en sorte qu'elle soit stable et prévisible, ce qui aide les entreprises canadiennes à mieux comprendre les signaux de prix, à réagir promptement aux fluctuations des prix relatifs, et à affecter les ressources de production de façon plus efficiente.

Pour conclure, j'aimerais dire que l'incertitude, les risques et les fluctuations continueront de faire partie de l'économie de demain, comme par le passé. Nous avons tous intérêt à ce que l'économie du Canada se porte bien, et nous devons tous mettre la main à la pâte si nous voulons améliorer notre flexibilité et notre capacité d'adaptation. Si l'on tient compte de ce point de vue seulement, l'examen, par le comité, des enjeux relatifs aux obstacles au commerce intérieur est important et tombe à point.

Merci, monsieur le président. Nous serons heureux, M. Murray et moi, de répondre à vos questions et d'écouter vos commentaires.

Le président : Merci, monsieur Jenkins.

Le sénateur Segal vient d'arriver; il représente le sénateur Meighen, qui est à l'extérieur de la ville.

J'ai promis au sénateur Eyton que ce serait lui qui lancerait la discussion aujourd'hui parce qu'il s'assoit souvent très loin, à l'arrière, et que nous ne le voyons pas à partir d'ici.

Le sénateur Eyton : Vous n'avez probablement pas manqué grand-chose.

Thank you for coming here today and for your clear remarks. As you know perhaps better than anyone, these are volatile times, which are international to a degree. Canada seems to be performing on a national basis better than other countries. Particularly against the U.S., but even worldwide among G8 countries and so on, we are doing well.

However, within all the national numbers, we have regional differences and they are significant. I think, particularly from a negative point of view, Quebec and Ontario, or Central Canada, seems to be most adversely affected while other parts of the country seem to be doing well.

In that context, it is important that we change or reduce international barriers. Do you sense any urgency in this matter? I take it from the history that was related in your remarks and the remarks of our chairman that this change is proceeding slowly. Do you sense now a greater urgency to address internal barriers and to make our system smoother and more flexible?

Mr. Jenkins: Yes, senator, I think the challenges that we face as a country demand that we look at these internal barriers expeditiously. As I suggested in my remarks, I see this issue as a shared responsibility.

The challenges relate to the type of environment we are in, the types of shocks we have experienced over the last 10 years. There is every reason to think we will continue to see economic shocks going forward, so we need to have an economy that is flexible and adaptable.

In addition, when we look at demographic challenges, for every group we meet with in the bank, regardless of sector, one common theme is the demand for skilled workers. We need an economic union called Canada that is flexible, and can adapt and respond to these challenges. I see these challenges as immediate. For me, I would say yes, this is something we need to pursue.

Senator Eyton: I understand the need for pursuing the changes but the question was directed toward some sense of urgency with respect to government authorities and to the general elimination of these barriers in a cooperative way. We see the problem; do we see action?

Mr. Jenkins: The example of what has been done in TILMA, the agreement between Alberta and British Columbia, sets a bar that others should strive to achieve. The framework is there. From my perspective, the agreement provides a good framework for others to look at and move toward adopting. I think there is a need for that sooner rather than later.

Je vous remercie d'être ici aujourd'hui et d'avoir présenté une déclaration préliminaire limpide. Comme vous le savez peut-être mieux que quiconque, nous traversons une période volatile, qui touche, en quelque sorte, le monde entier. Sur le plan national, le Canada semble s'en sortir mieux que d'autres pays, particulièrement que les États-Unis, mais même si nous nous comparons aux pays du G8 et à d'autres pays, nous faisons bonne figure.

Cependant, si on regarde les chiffres nationaux, on constate des écarts entre les régions, parfois importants. Sur le plan négatif, je pense, plus particulièrement, au Québec et à l'Ontario, ou au Canada central, qui semblent avoir été touchés plus durement, tandis que d'autres régions du pays s'en sortent plutôt bien.

Il est donc important, dans un tel contexte, que nous modifiions ou réduisions nos obstacles internationaux. Pensez-vous qu'il s'agit d'une urgence? Selon ce que vous avez dit, et ce que notre président a dit, à propos de l'évolution de la situation au fil des ans, je crois comprendre que les changements surviennent à un rythme lent. Pensez-vous qu'il devient de plus en plus urgent d'éliminer les obstacles intérieurs et de rendre notre régime plus souple et plus flexible?

M. Jenkins : Oui, sénateur, je crois que les difficultés auxquelles nous faisons face, en tant que pays, exigent que nous nous occupions de la question des obstacles intérieurs le plus rapidement possible. Comme je l'ai laissé entendre dans ma déclaration préliminaire, je crois qu'il s'agit d'une responsabilité partagée.

Les difficultés sont liées au type d'environnement dans lequel nous nous trouvons, aux types de fluctuations que nous avons connues au cours des dix dernières années. Nous avons toutes les raisons de croire que ces fluctuations économiques se poursuivront, et c'est pourquoi nous avons besoin d'une économie souple et adaptable.

De plus, quand nous avons abordé la question des défis démographiques avec des groupes au sein de la Banque, ils nous ont tous dit, quel que soit leur secteur, qu'il y avait un besoin de travailleurs qualifiés. Nous devons faire du Canada une union économique flexible, qui peut s'adapter et permettre de relever ces défis, qui se présentent à nous actuellement. Selon moi, je dirais que, oui, nous devons agir à ce sujet.

Le sénateur Eyton : Je comprends qu'il faut agir et apporter des changements, mais ma question visait à savoir s'il est urgent d'apporter des changements aux pouvoirs gouvernementaux et d'éliminer de façon générale ces obstacles en collaboration. Nous connaissons le problème; savons-nous comment agir?

M. Jenkins : Ce qui a été fait avec le TILMA, l'Accord entre l'Alberta et la Colombie-Britannique, constitue un exemple de ce que les autres provinces et territoires pourraient faire. Nous disposons maintenant d'un cadre. Selon moi, les autres pourraient s'inspirer de cet accord et prendre des mesures pour en adopter un semblable. Et je crois que le plus tôt sera le mieux.

Senator Eyton: What do you suggest about the agreement on internal trade, AIT, that was approved originally or became effective in 1995? In your remarks, you seem to favour TILMA over the AIT. Do you suggest that TILMA might be a better model?

Mr. Jenkins: I first confess that I am not an expert in the details of these internal trade barriers and all the details around them, but there are some differences between TILMA and AIT. For example, in terms of the architecture, the AIT requires them to sign on and have consensus; whereas in TILMA, everything is included unless there is an exception. I think the philosophy is different in many respects from that point of view. Structurally, they are different.

Senator Eyton: Are you familiar with the dispute settlement provisions in TILMA?

Mr. Jenkins: Again, I am not familiar in great detail, but it seems to me that the dispute resolution mechanisms in the agreement on internal trade have not proven to be ones that are exercised and used vigorously over time. From my understanding of what is in TILMA, it represents a better model from a dispute resolution perspective.

Senator Eyton: Given the various people who speak to you and the representations that are made to you, what do you consider to be the single most difficult internal barrier in Canada? What would you eliminate today, if you could?

Mr. Jenkins: We look at the issue from a macro-perspective, where we see the need for the economy to have a capacity to respond to shocks, developments and rapid change. From that point of view, we look at it in terms of the importance of having this flexibility in product markets and labour markets — goods as well as services.

It is not so much that one aspect that needs to be focused on as a priority. However, I do think we need to look at the broad scope of what is in place, and the changes that can be made to improve that flexibility. We have made considerable progress on the labour market productivity side and labour mobility side, but more needs to be done on the product side, which is goods and services.

John Murray, Deputy Governor, Bank of Canada: You anticipated one of the things I wanted to say. I wanted to loop back and then connect with you.

First, on urgency, I can see why you asked the question. Things are going well; how urgent can it be? There is a sense that we have made more progress than some people appreciate, if we compare the flexibility that the Canadian economy has shown in responding to the latest series of shocks to what happened in the 1970s.

Le sénateur Eyton : Que suggérez-vous à propos de l'Accord sur le commerce intérieur, l'ACI, qui a été approuvé initialement en 1995, ou qui est entré en vigueur cette année-là? Dans votre déclaration préliminaire, vous semblez préférer le TILMA à l'ACI. Pensez-vous que le TILMA est un meilleur modèle?

M. Jenkins : Je dois reconnaître que je ne connais pas en détail ces obstacles au commerce intérieur et tout ce qui les entoure, mais je sais qu'il y a des différences entre le TILMA et l'ACI. Par exemple, sur le plan de l'architecture, l'ACI exige que les parties signent et s'entendent, tandis que, dans le cas du TILMA, toutes les situations sont couvertes, sauf les exceptions. Je crois que, de ce point de vue, la philosophie derrière chaque accord est différente. Ils se distinguent sur le plan structurel.

Le sénateur Eyton : Connaissez-vous bien les dispositions du TILMA en matière de règlement des différends?

M. Jenkins : Encore une fois, je dois dire que je ne connais pas les détails de l'accord, mais il me semble que les mécanismes de règlement des différends prévus dans l'accord sur le commerce intérieur ne semblent pas avoir été utilisés ni mis en pratique de façon stricte au fil du temps. D'après ce que je sais du TILMA, il s'agit d'un meilleur modèle pour ce qui est du règlement des différends.

Le sénateur Eyton : Étant donné que des personnes de tous les horizons s'adressent à vous et vous présentent des exposés, quel serait, d'après vous, le plus important obstacle au commerce intérieur au Canada? Qu'est-ce que vous élimineriez dès aujourd'hui, si vous pouviez?

M. Jenkins : Nous analysons la question d'un point de vue macroscopique, ce qui signifie que nous constatons que l'économie doit pouvoir réagir aux fluctuations, à l'expansion et aux changements rapides. De ce point de vue, nous examinons la question en fonction de l'importance de garantir la flexibilité des marchés de la main-d'œuvre et des marchés des produits — des services autant que des biens.

Ce n'est toutefois pas cet aspect qui doit faire l'objet de mesures en priorité. Je crois tout de même que nous devons examiner la portée générale de ce qui est en place, et envisager des changements pouvant améliorer la flexibilité. Nous avons fait beaucoup de progrès en ce qui concerne la mobilité de la main-d'œuvre et la productivité sur le marché du travail, mais il reste beaucoup à faire du côté des produits, soit des biens et des services.

John Murray, sous-gouverneur, Banque du Canada : Vous m'avez devancé et avez abordé une question dont je souhaitais traiter. Je voulais revenir en arrière et établir un lien avec votre intervention.

D'abord, en ce qui concerne l'urgence d'agir, je comprends pourquoi vous avez posé la question. La situation est bonne; en quoi peut-il être urgent d'agir? D'une certaine façon, on a fait plus de progrès que ce que pensent certains si l'on compare la flexibilité dont l'économie canadienne a fait preuve au cours des dernières séries de fluctuations par rapport à ce qui s'était produit dans les années 1970.

If you had told Canadians what was in store by way of shocks, movements and commodity prices 10 years ago and asked them what they thought would happen to the Canadian economy, they would not have predicted the sort of outcome we have seen. The urgency comes from two things, maybe more, but one is the extremes we see in regional and sectoral differences, which are a little greater this time around. We do not know if they will dissipate or become even more exaggerated.

The other thing is that as the world becomes more connected and open internationally, we could argue that the distortions we allow to persist domestically become more serious and pernicious. It is as though we have forces internationally pulling us one way and we have inhibitors domestically that fight those forces. There is a risk that through that conflict, things become more distorted in a situation that is more placid or tranquil internationally.

In terms of priorities, it is hard to say. I think Mr. Jenkins referred to a study that the International Monetary Fund, IMF, completed recently that showed Canada had made gains with regard to labour market flexibility. More can be done, but they identified product market rigidities as an important culprit. This evidence was not only circumstantial but also empirical looking at — I will call it the productivity disappointment in Canada. The evidence pointed to the product market.

That said — always one hand on the other as an economist — a lot of the work that the Organisation for Economic Co-operation and Development, OECD, has published shows that the labour markets are still the ones that matter the most.

Senator Massicotte: Mr. Murray has been with the Bank of Canada for a long time. In fact, I knew him when he had no grey hair, and that is a long time ago. It just happens he has been deputy governor for the last two months. I wanted to clarify that.

Mr. Jenkins, your presentation talks about transparency, flexibility, the need for regulations and standards to be harmonized and so on. You mentioned the number of shocks you have been through, and Mr. Murray made a comment regarding how well we have performed through these shocks.

Let us talk about the one current shock, the turbulent credit markets. Obviously, transparency, flexibility and harmonized regulation not only applies among provinces but internationally as well. When we see how the world is threatened as it is now — no one knows the answer to how severe the impact will be or when we will overcome it — what lesson should we learn from what is happening now relative our regulations, transparency and flexibility? Should we have done something to avoid this situation? If so, what should we have done?

Si vous aviez dit aux Canadiens, il y a 10 ans, quelle était la situation en matière de fluctuations, de mouvements et de prix des biens, et que vous leur aviez demandé de quelle façon évoluerait l'économie canadienne selon eux, je ne pense pas qu'ils auraient prévu ce qui s'est passé. L'urgence d'agir est attribuable à deux choses, au moins, dont les écarts entre les régions et les secteurs, qui sont un peu plus grands aujourd'hui. Nous ne savons pas s'ils s'atténueront ou s'ils s'élargiront.

L'autre aspect, c'est que, à mesure que les frontières sont de plus en plus ouvertes sur le plan international et les pays, de plus en plus reliés, nous pourrions penser que les distorsions que nous laissons s'installer à l'échelle nationale pourraient devenir plus graves et plus pernicieuses. C'est un peu comme si des forces mondiales nous attiraient dans une voie et que des agents inhibiteurs, à l'interne, nous empêchaient de lutter contre ces forces. À cause de ce conflit, il risque d'y avoir une distorsion de plus en plus grande de la situation, qui est pourtant plutôt paisible ou tranquille à l'échelle internationale.

Pour ce qui est des priorités, c'est difficile à dire. Je crois que M. Jenkins a renvoyé à une étude récente du Fonds monétaire international, le FMI, selon laquelle le Canada a fait des gains en ce qui concerne la flexibilité du marché du travail. Il serait possible d'améliorer encore plus la situation, mais l'étude mentionnait que la rigidité du marché des produits constituait un important obstacle. La preuve n'était pas uniquement de nature circonstancielle, elle était aussi empirique compte tenu de ce que j'appellerai la déconvenue de la productivité au Canada. Les preuves étaient liées au marché des produits.

Cela dit — sans être trop affirmatif, comme il sied à un économiste — bon nombre des travaux publiés par l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'OCDE, révèlent que ce sont encore les marchés du travail dont il faut se préoccuper d'abord et avant tout.

Le sénateur Massicotte : M. Murray travaille à la Banque du Canada depuis longtemps. En fait, je l'ai connu quand il n'avait pas encore de cheveux gris, et cela remonte à loin. Il a été nommé sous-gouverneur il y a tout juste deux mois. Je voulais apporter cette précision.

Monsieur Jenkins, vous parlez, dans votre exposé, de transparence, de flexibilité, du besoin d'harmoniser les normes et les règlements, et cetera. Vous parlez du nombre de fluctuations que vous avez connues, et M. Murray a mentionné à quel point nous nous étions bien sortis de ces fluctuations.

Parlons maintenant de la fluctuation que nous vivons actuellement, celle associée à la turbulence des marchés de crédit. De toute évidence, la transparence, la flexibilité et l'harmonisation des règlements s'appliquent non seulement aux provinces, mais aussi à l'échelle internationale. Quand nous pensons à la menace qui plane actuellement sur le monde — personne ne sait à quel point les répercussions seront importantes, ni à quel moment elles se dissiperont — quelles sont les leçons que nous devrions tirer de ce qui se produit actuellement avec nos règlements, notre transparence et notre flexibilité? Aurions-nous dû agir pour éviter cette situation? Si c'est le cas, qu'est-ce que nous aurions dû faire?

Mr. Jenkins: That is a good question and one that a considerable amount of work is underway on, both domestically and internationally. However, transparency is clearly one of the key issues that you touched on.

The products that were structured, the collateralized debt obligations, CDOs, the asset backed and securitization products, were put together in a opaque way. Investors paid insufficient attention in terms of what those products contained. Therefore, there was a question of how to value them. From that perspective, I think one clear lesson learned is the need for greater transparency in terms of what is in these products and, therefore, how they can be valued.

We have been working on these issues from the point of view of what we feel we can take back in terms of collateral, as we undertake operations using our balance sheet. Again, when we undertake operations and take collateral, we need to have a clear sense of how we can value that collateral and value it properly. We need to know what is in these products. Therefore, I think one key lesson here is the transparency issue.

Senator Massicotte: Approximately a year and a half ago, a lot of hedge fund managers appeared before this committee. The risk managers of major banks came to talk to us. We specifically asked questions relative to these products and we asked if people understand what is involved. They said, "Of course." We asked if they had all kinds of systemic risk tests within their banks, and if they used those tests. They said, yes, they were not exposed.

The conclusion seems to be that no matter what the regulations are, it is a human failing that every five or ten years we convince ourselves en masse that these things are good. Then, five years later, we find out they are a disaster.

Is there a solution to this problem? What can we do from a regulation or policy standpoint to avoid that problem? It seems to be one of our character traits.

Mr. Jenkins: We need to make these instruments more transparent. We need to ensure that investors know what is in these products. Even in the context of credit rating agencies, too much reliance was placed on the credit rating of a particular instrument. Of course, that is one piece of advice but investors must dig deeper and have documentation that is clear and simple that tells them what is in those products. That transparency is not happening.

Senator Massicotte: Finally, Senator Eyton raised the most important issue: How do we make them more transparent? What is the motivation for policy or political people to get there? The theory seems to be clear; it is easy to understand.

M. Jenkins : C'est une bonne question, et il y a une quantité considérable de personnes qui tentent d'y répondre, tant au pays qu'à l'échelle internationale. Cependant, il est évident que la transparence constitue l'un des enjeux clés que vous avez mentionnés.

Les produits qui ont été structurés, les titres garantis par des créances, les TGC, les produits de titrisation et les produits adossés à des actifs, ont été regroupés de façon opaque. Les investisseurs ne se sont pas suffisamment souciés de ce que contenaient ces produits. On ne savait donc pas comment les évaluer. De ce point de vue, je pense qu'il est clair que l'une des leçons apprises, c'est qu'il faut plus de transparence en ce qui concerne ce que contiennent ces produits, de façon à ce que l'on puisse les évaluer.

Nous nous sommes occupés de ces questions du point de vue de ce que nous pensions pouvoir récupérer sous forme de garantie, au moment où nous entreprenons des opérations à partir de notre bilan. Encore une fois, quand nous entreprenons des opérations et que nous prenons des garanties, nous devons savoir précisément comment nous pouvons évaluer ces garanties, et les évaluer adéquatement. Nous devons savoir ce que contiennent ces produits. Je crois donc que l'une des grandes leçons, c'est la transparence.

Le sénateur Massicotte : Il y a environ un an et demi, le comité a entendu de nombreux gestionnaires de fonds spéculatifs. Les gestionnaires de risque des principales banques sont venus nous voir. Nous leur avons posé des questions précises concernant ces produits, et nous leur avons demandé si les gens savaient de quoi il était question. Ils ont répondu : « bien sûr ». Nous leur avons demandé s'ils disposaient de tous les types de tests de risque systématique au sein de leurs banques, et s'ils utilisaient ces tests. Ils ont répondu que oui, qu'ils n'étaient pas exposés aux risques.

Il semble donc que nous pouvons conclure que, quels que soient les règlements, la nature humaine fait en sorte que, tous les cinq ou dix ans, il y a un mouvement de masse en faveur de ces choses, puis, cinq ans plus tard, nous découvrons qu'elles sont un désastre.

Y a-t-il une solution à ce problème? Que pouvons-nous faire du point de vue des politiques ou des règlements pour éviter le problème? Ça semble être l'un des traits qui nous caractérise.

M. Jenkins : Nous devons rendre ces instruments plus transparents. Nous devons nous assurer que les investisseurs savent ce qu'ils contiennent. Même les agences de notation du crédit ont trop fait confiance à la notation d'un instrument en particulier. Évidemment, il ne s'agit là que d'un conseil superficiel, mais les investisseurs doivent aller plus en profondeur, et disposent de documentation claire et simple qui leur dit ce que contiennent ces produits. À l'heure actuelle, il n'y a pas de transparence.

Le sénateur Massicotte : En fait, le sénateur Eyton a posé la question la plus importante : comment peut-on les rendre plus transparents? Qu'est-ce qui pourrait inciter les hommes et les femmes politiques à agir en ce sens et favoriser l'élaboration de

However, there is no impetus, per se, to take the plunge and proceed with difficult work and a potential political hard sell.

Some people — I think the economist of the Canadian Labour Congress — came here and said, “We do not see the benefit.” The economist used all kinds of examples. I think you make references to, or you list, the benefits. He made arguments to say, there is no benefit. However, obviously when we hear that view, it significantly reduces the motivation of political people to take on the burden.

Let us examine TILMA, for instance. Have any studies said, “Here are the benefits that will occur and have occurred. Here is the percentage of growth that will occur.” How credible are the numbers?

Mr. Jenkins: In the case of TILMA, the answer is, it is too early. It will be implemented fully in 2009. I do not think one can point to concrete evidence in the context of that answer. We have talked to some of our contacts out west in terms of that issue. There is a sense that the progress to date in implementing the agreement is having a positive impact in terms of workers moving from one province to another.

I go back to my opening statement because I think there is a conceptual point that is important. Our message is a little different from the other messages that you have heard. There is an issue with the removal of trade barriers, in this case, internal barriers. I think there is plenty of evidence if one were to look at, for example, international trade and the removal of barriers. I will try to explain this issue conceptually, and Mr. Murray can help me.

Most of the presentations you have seen have been in terms of whether the removal of these internal trade barriers will allow the country to have a higher level of productivity, or a higher steady state. Historically, many measures have not necessarily shown a large impact. I question those measures. I think there is a real need to update those studies.

Our message is different. Our message is: We have a production potential, a capacity to produce, in this country. We want an economy that can respond to developments to keep us at that potential as often as possible. We know shocks will come. We will be hit by a housing correction in the United States that will affect our manufacturing sector in terms of exporting windows, doors, lumber and so on. However, we want an economy that recognizes these developments quickly and can shift the resources as required from one sector to the other, so we can maintain the economy overall at that production potential.

politiques en ce sens? L’aspect théorique semble clair et est facile à comprendre. Et pourtant, il n’y a pas d’incitation, en tant que telle, à se lancer et à entreprendre des travaux ardues qui seront difficiles à faire accepter sur le plan politique.

Certaines personnes — je pense que c’était l’économiste du Congrès du travail du Canada — sont venues nous dire : « Nous ne voyons pas les avantages ». L’économiste a invoqué toutes sortes d’exemples. Je crois que vous mentionnez les avantages, ou vous en donnez une liste. Il a tenté d’expliquer qu’il n’y avait pas d’avantages. Donc, évidemment, après qu’il a fait connaître son point de vue, les hommes et les femmes politiques avaient beaucoup moins envie d’assumer cette responsabilité.

Prenons, par exemple, le TILMA. Est-ce qu’il y a des études qui disent : « Voici les avantages que nous avons constatés et dont nous profiterons. Voici le pourcentage de croissance que nous connaissons. » Ces chiffres sont-ils plausibles?

M. Jenkins : Dans le cas du TILMA, je dois vous répondre qu’il est trop tôt pour le savoir. Sa mise en œuvre complète ne se fera qu’en 2009. Je crois donc qu’il est impossible de fournir des données concrètes dans ce contexte. Nous avons parlé de cette question avec certains de nos homologues, dans l’Ouest. Ils pensent que la mise en œuvre de l’accord a permis, jusqu’à maintenant, d’accomplir des progrès et qu’elle a eu des répercussions positives puisqu’elle a permis à des travailleurs de se déplacer d’une province à une autre.

Je reviens à ma déclaration préliminaire, parce qu’il y a un concept que j’aimerais souligner. Notre message se distingue un peu des autres messages que vous avez entendus. Il y a un problème avec l’élimination des obstacles au commerce et, dans le cas qui nous occupe, des obstacles au commerce intérieur. Je crois qu’une personne qui s’intéresserait, par exemple, au commerce international et à l’élimination des obstacles découvrirait de nombreuses preuves. Je vais tenter d’expliquer ce problème d’un point de vue conceptuel, et M. Murray pourra m’aider.

La plupart des exposés qui vous ont été présentés visaient à déterminer si l’élimination des obstacles au commerce intérieur permettrait au pays d’atteindre une plus grande productivité ou lui garantirait une plus grande stabilité. Par le passé, de nombreuses mesures se sont révélées moins efficaces que prévu. Je crois qu’il faut remettre ces mesures en question et mettre à jour ces études.

Le message que nous voulons transmettre est différent. Nous voulons dire que nous avons, au pays, un potentiel de production, une capacité de produire. Nous voulons que notre économie soit en mesure de réagir aux changements de façon à ce que nous conservions ce potentiel, le plus souvent possible. Nous savons qu’il y aura des chocs. Nous serons touchés par une correction du prix des maisons aux États-Unis, qui aura des répercussions sur notre secteur manufacturier en ce qui concerne les exportations de fenêtres, de portes, de bois d’œuvre, et cetera. Nous voulons toutefois que notre économie réagisse rapidement à ces changements et que les ressources puissent être réorientées d’un secteur à un autre de façon à ce que l’économie en général conserve son potentiel de production.

That message is different than the one I think you have been hearing. The more successful we are in adapting to these types of shocks and keeping the economy at full employment, the higher the level of income and welfare we will have over time. We will have a stronger economy than we would have had otherwise; stronger than if it takes a long time to adapt when we are hit by a shock.

I think the importance of that part of this issue has not truly been addressed. This message is a macroeconomic stabilization one. Look back over the last 10 to 15 years at the types of shocks we have addressed. We are an open economy. We need the capacity to adapt.

That is our message. It is a different one, but it is one that, from any metric, is important.

Senator Massicotte: Allow me to summarize. It is interesting. You said the scientific studies to date do not show any significant contribution to a higher level of income, if you wish, or higher gross domestic product, GDP, from those adjustments. Also, removing obstacles does not necessarily increase GDP. However, removing trade barriers permits a faster adjustment to shocks.

Is that a good summary?

Mr. Murray: Much of the early literature on this issue, the empirical studies, tended to show that the welfare gains from trade liberalization, whether international or internal, domestic, were positive but not that significant. Experience has shown in two ways that finding was a reflection of the deficiencies of our model more than an accurate measure of the prospective gains.

More recent work tends to suggest that these three types of improvement — and I will speak to them in a second — are truly significant. Our own experience informs that. We can think of the free trade agreement with the U.S. I can remember the work we did at the Bank of Canada in trying to predict how much influence that agreement would have on behaviour, exports and imports. We tried to anticipate the change in flows.

It turned out that, within a remarkably short time, the volume of exports and imports we saw, movement in both directions, was more than twice what we had predicted. I cannot generalize and say that in every case there will be such a dramatic change. However, that example indicates the sort of underestimation some of these models have had.

There are three types of benefits from free trade, as Mr. Jenkins mentioned. First, by freeing the constraints on behaviour, we produce a level adjustment and everything works a little better, maybe not instantly and not for everyone. That kind of gain is a static one. Productivity is higher, output is higher, choice is wider and costs are lower, typically.

Je crois que ce message se distingue de ce que vous avez entendu jusqu'à maintenant. Plus nous réussirons à nous adapter à ce type de choc et à protéger l'économie de façon à garantir le plein emploi, plus nous serons en mesure d'offrir un niveau élevé de revenu et de bien-être au fil du temps. Notre économie sera plus forte qu'elle ne l'aurait été — plus forte que s'il avait fallu beaucoup de temps pour réagir au choc.

Je crois qu'on n'a pas assez tenu compte de l'importance de cet aspect du problème. Notre message concerne la stabilisation macroéconomique. Pensez aux types de chocs auxquels nous avons fait face au cours des dix à 15 dernières années. Nous avons une économie ouverte; nous devons être en mesure de nous adapter.

C'est le message que nous voulons transmettre. Il se distingue des autres, mais il est important, quel que soit notre point de vue.

Le sénateur Massicotte : Laissez-moi résumer. C'est intéressant. Vous dites que les études scientifiques révèlent que, à ce jour, ces rajustements ne semblent pas avoir une grande incidence sur le niveau de revenu, si vous voulez, ou sur le produit intérieur brut, le PIB. Vous dites aussi que l'élimination des obstacles n'entraîne pas toujours une augmentation du PIB. Cependant, l'élimination des obstacles au commerce permet de s'adapter plus rapidement aux chocs.

Est-ce que j'ai bien résumé?

M. Murray : La plupart des premiers documents rédigés à ce sujet, les études empiriques, révèlent que la libéralisation du commerce, à l'échelle nationale, intérieure ou internationale, a des effets positifs sur le bien-être, mais que ces effets ne sont pas très importants. L'expérience a permis de constater, de deux façons, que les constatations reflétaient davantage les lacunes de notre modèle qu'une mesure exacte des gains possibles.

Des travaux plus récents semblent révéler que ces trois types d'amélioration — et j'y reviendrai dans un instant — sont loin d'être négligeables. Notre propre expérience nous le prouve. Nous pensons, par exemple, à l'accord de libre échange avec les États-Unis. Je me souviens que nous avons tenté, à la Banque du Canada, de prévoir quelle serait l'influence de cet accord sur les comportements, sur les exportations et sur les importations. Nous avons tenté de prévoir l'incidence sur les mouvements.

Finalement, dans un délai remarquablement court, le volume des exportations et des importations, le mouvement dans les deux directions, a été plus de deux fois plus important que ce que nous avions prévu. Je ne peux pas généraliser et affirmer que le changement sera aussi phénoménal dans tous les cas, mais cet exemple révèle à quel point certains de ces modèles ont été sous-estimés.

Le libre-échange offre trois types d'avantages, comme l'a mentionné M. Jenkins. D'abord, le fait d'éliminer les contraintes en matière de comportement a permis de rajuster le niveau, et tout s'est mis à mieux fonctionner — peut-être pas instantanément, ni pour tout le monde. Ce type de gain est de nature statique. Généralement, la productivité augmente, le rendement aussi, le choix est plus vaste, et les coûts sont moins élevés.

Second, the dynamic gain from trade is the improved growth through time, which is the larger part of the benefit. Third, as Mr. Jenkins explained, along that improved growth trajectory, it is also possible to reduce the cycles in the economy by making it more flexible to ensure, if not all the time, at least more of the time, that we are close to full employment and capacity. There are three ways in which we can benefit from removing trade barriers. I suggest that both experience and the modeling we do tend to attach more significance to those gains.

Although it is still early days for TILMA, there is a natural presumption that it is helpful. I am not trying to cast aspersions on anyone else that has presented before the committee but in any trade discussion, whether international or domestic, certain groups will be hurt by any change. Those groups benefit under the present conditions and are usually a more cohesive and coordinated than the large number of people who benefit a little but who, if we add up all the little benefits, represent a collective gain that is enormous.

You cannot bring all those people into the room at the same time and they would not have the incentive to do so anyway if they only benefit a little. The negative voices tend to be heard more often. If you tell me that a number of groups and witnesses that have come before the committee suggest that the gains are small or even negative, then you might have seen some of those negative voices.

The Chair: No one has mentioned the concept of a national securities regulator.

Senator Harb: You talked about economic shocks. A few days ago, the Federal Reserve in the United States announced a \$200-billion fund to stabilize the market. The Bank of Canada announced about \$2 billion. If we do the math, the ratio is 100:1. Does that difference mean the problem in the U.S. is 100 times worse than it is in Canada? Many people in the market will wonder why the Bank of Canada injected only \$2 billion.

Senator Moore: It was \$4 billion.

Mr. Jenkins: First, I will indicate what this coordinated action was about because it was not only the Federal Reserve and the Bank of Canada that took action but also the European Central Bank, the Bank of England and the Swiss National Bank. These actions were to provide what we call “term lending” to the financial markets. The objective is to provide to financial institutions access to term lending, in our case for 28 days, as opposed to overnight lending. Thus, financial institutions have a degree of certainty in terms of accessing this lending from the Bank of Canada and, with that, in trying to address what we call “liquidity pressures” in certain funding markets that they see further out the yield curve than only overnight.

Le libre-échange entraîne aussi un gain dynamique, soit l'augmentation de la croissance au fil du temps, qui constitue le principal avantage. Enfin, comme l'a expliqué M. Jenkins, il est possible, de pair avec cette amélioration de la croissance, de réduire les cycles économiques en rendant l'économie plus flexible de façon à s'assurer que nous nous approchons, peut-être pas en tout temps, mais la plupart du temps, du plein emploi et du plein rendement. Il y a trois façons dont nous pouvons profiter de l'élimination des obstacles au commerce. Je crois que notre expérience et les modèles que nous élaborons font ressortir l'importance de ces gains.

Même si le TILMA en est à ses tout débuts, on peut naturellement supposer qu'il sera utile. Je n'essaie pas de critiquer les personnes qui se sont présentées devant le Comité, mais, quand il est question de commerce, national ou international, tout changement aura des répercussions sur certains groupes. La situation actuelle présente des avantages pour ces groupes, qui sont habituellement plus unis et plus coordonnés que le grand nombre de personnes qui en tirent un petit avantage, mais qui, si nous regroupons tous ces petits avantages, réalisent un gain collectif énorme.

Vous ne pourriez réunir toutes ces personnes en même temps, et elles n'auraient pas d'incitatifs à le faire, si les avantages étaient peu importants. On entend souvent surtout les points de vue négatifs. Si vous me dites qu'un certain nombre de groupes et de témoins qui se sont adressés à vous ont dit que les gains étaient petits, ou même négatifs, c'est qu'on vous a peut-être fait part de ces points de vue négatifs.

Le président : Personne n'a mentionné le concept d'organisme de réglementation des valeurs mobilières au Canada.

Le sénateur Harb : Vous avez parlé des chocs économiques. Il y a quelques jours, la Réserve fédérale américaine annonçait un financement de 200 milliards de dollars pour stabiliser le marché. La Banque du Canada a annoncé environ deux milliards de dollars. Si on fait le calcul, le ratio est de 100:1. Est-ce que cela signifie que le problème est cent fois plus grave aux États-Unis qu'au Canada? De nombreuses personnes, au sein du marché, se demanderont pourquoi la Banque du Canada n'a injecté que deux milliards de dollars.

Le sénateur Moore : C'était quatre milliards de dollars.

M. Jenkins : Je vais commencer par expliquer le sens de cette mesure coordonnée, puisque la Réserve fédérale et la Banque du Canada n'ont pas été les seules à intervenir, et qu'il y a aussi eu la Banque centrale européenne, la Banque d'Angleterre et la Banque nationale suisse. Ces mesures visaient à offrir ce que nous appelons un « prêt à terme » aux marchés financiers. Le but est de donner aux institutions financières un accès aux prêts à terme — dans notre cas, il s'agit de prêts pour 28 jours — en lieu et place des prêts au jour le jour. Les institutions financières sont donc à peu près sûres d'obtenir ce type de prêts de la Banque du Canada et de tenter de faire face à ce que nous appelons les « pressions sur les liquidités » dans certains marchés de financement qu'elles voient en meilleure position sur la courbe de rendement, ce que les prêts au jour le jour ne leur permettraient pas de faire.

The coordinated actions announced this week were similar to what was done in the first part of December, 2007 where we, too, announced that we would take actions similar to the Federal Reserve to provide term lending.

To your question, I do not think you can do the math that simply. The \$200 billion is an accumulative amount that the Federal Reserve has made available. The sense of your question is correct in that these liquidity pressures have been more intense in the United States than they have been in Canada.

Senator Segal: I will come back to the internal trade question. Specifically, I want your counsel relative to the apparent lack of success of the internal trade agreement over time, the agreement between British Columbia and Alberta. There was also the prospect of Quebec making a separate agreement with Ontario, pursuant to an agreement in principle the Premier made with France, and the movement of licensed professionals from France to Quebec, and perhaps to Ontario and vice versa, to create a kind of labour mobility.

Bank of Canada people are always talking about having national securities regulators and other things that are not necessarily within the frame of reference of our present Constitution. However, one does not need to be a radical federalist to conclude that the trade and commerce power is a federal power and that a slightly more assertive posture on the part of the federal government, of any affiliation, with respect to interprovincial trade and the movement of labour and goods and services, would be good. Those opposed to that posture can then sue the federal government, in a sense. There is the notion of reversing the onus.

To be fair, many self-regulating professions have made progress on mobility rights within their profession. Why would a licensed pharmacist in Thunder Bay have to prove the capacity again to be a pharmacist in Manitoba? In some cases, the professional groups have moved to reduce some of their barriers.

I would be interested to hear the bank express a view on this suggestion, informally or otherwise, that to magnify the efficiencies within our economy, we need the federal government-of-the-day to be more assertive with respect to the trade and commerce power. There was a reference in the most recent throne speech to the importance of the trade and commerce power. I am not part of the government but I support it. I do not know what they meant by that reference, other than perhaps some initiative in this respect.

I am interested in hearing your views, to the extent that you feel comfortable sharing them, relative to whether a more assertive position would be constructive, whether we must be more aggressive about these efficiencies that are now denied

Les mesures coordonnées annoncées cette semaine étaient semblables à celles prises au début de décembre 2007, au moment où nous avons aussi annoncé que nous ferions comme la Réserve fédérale et offririons des prêts à terme.

Pour répondre à votre question, je ne crois pas que le calcul soit aussi simple. Les 200 milliards de dollars représentent un montant cumulatif offert par la Réserve fédérale. Vous avez toutefois raison quand vous dites que les pressions sur les liquidités sont plus fortes aux États-Unis qu'au Canada.

Le sénateur Segal : Je reviendrai à la question du commerce intérieur. J'aimerais avoir, plus particulièrement, votre avis sur le faible succès apparent de l'accord de commerce intérieur au fil du temps, l'accord entre la Colombie-Britannique et l'Alberta. Il y avait aussi un projet d'accord distinct entre le Québec et l'Ontario, qui s'appuierait sur un accord de principe que le premier ministre a conclu avec la France et qui permet le mouvement de professionnels autorisés entre la France et le Québec, qui permettrait peut-être la même chose entre l'Ontario et le Québec, et qui favoriserait, en quelque sorte, une mobilité de la main-d'œuvre.

Les gens de la Banque du Canada parlent toujours de la possibilité de nommer des organismes de réglementation des valeurs mobilières au Canada, et d'autres concepts qui ne font pas toujours partie du cadre de référence de notre Constitution actuelle. On n'a toutefois pas à être un fédéraliste radical pour conclure que le pouvoir de réglementation des échanges et du commerce est de nature fédérale, et qu'il serait avantageux que le gouvernement fédéral agisse de façon un peu plus dynamique, quelle que soit son affiliation, en ce qui concerne le commerce interprovincial et le mouvement de la main-d'œuvre, des biens et des services entre les provinces. Les personnes qui s'opposent à ce point de vue pourraient ensuite, dans un sens, poursuivre le gouvernement fédéral. Il y a la notion d'inversion du fardeau de la preuve.

Si je veux être juste, je dois dire que bon nombre de professions auto-réglementées ont fait des progrès en ce qui concerne le droit à la mobilité de leurs membres. Pourquoi un pharmacien muni d'une licence à Thunder Bay devrait-il prouver encore une fois qu'il possède les capacités requises pour être pharmacien au Manitoba? Dans certains cas, les groupes professionnels ont agi de façon à réduire certains des obstacles.

J'aimerais que la banque exprime, officiellement ou officieusement, son point de vue sur cette proposition, selon laquelle, pour rendre notre économie le plus efficiente possible, le gouvernement fédéral au pouvoir doit se montrer plus énergique en ce qui concerne la réglementation des échanges et du commerce. Il était fait mention, dans le plus récent discours du Trône, de l'importance de la réglementation des échanges et du commerce. Je ne fais pas partie du gouvernement, mais je le soutiens. Je ne sais pas ce qu'on voulait dire par cette mention; je suppose qu'elle renvoyait peut-être à une initiative à ce sujet.

J'aimerais connaître vos points de vue, si vous êtes à l'aise de nous en faire part, concernant la mesure dans laquelle une position plus énergique pourrait être constructive, la mesure dans laquelle nous devons agir de façon plus rigoureuse concernant

Canadians, and whether it is easier for Europeans to move from country to country with respect to employment and other opportunities than it is for Canadians to move within one country. That lack of movement is a source of some frustration and must have a cost for our economic productivity.

Mr. Jenkins: I will try to cut into that question in a couple of ways. We have an economic union called Canada. We want that economic union to be as efficient and productive as possible and, therefore, we need to look at it from a national perspective in terms of what is needed to give those efficiencies in product markets and in labour markets — the things that we bring together to sustain a standard of living. That is the perspective one must take. When we think about these issues from a broader trade perspective, I would argue that multilateral approaches to trade and the removal of trade barriers is clearly what we want to do, as opposed to bilateral arrangements. That is not to say that bilateral arrangements are necessarily bad but we can end up diverting trade as opposed to creating trade as a public good for everyone to benefit from. The broader macro-perspective — the multilateral perspective — is important.

From that perspective, without going into the details of your question, as an economist, I see the need to take that view from that global, international perspective.

Mr. Murray: To reinforce what Mr. Jenkins said, a lot of experience on the international front can inform what we are grappling with domestically. As Mr. Jenkins suggests, there is a strong presumption that something multilateral, harmonized and consistent is better because it minimizes the trade distortions that can arise through a patchwork of bilateral arrangements.

The other side of this issue, though, and we have seen it in international trade, is if we cannot make progress multilaterally for some reason — although, as you point out, in a federal state, one would think the scope should be more promising — sometimes a bilateral agreement is a good start. One hopes the trade-distorting effects that are associated with the agreement in terms of the relations with third parties are not too serious, but if the benefits that one can secure, even bilaterally, are large enough, they are worth obtaining, and it may provide an example, a template, for the multilateral solution.

I think there is a lot of hope among economists that TILMA can provide such a template and a motivation, and that as long as it is not out there too long and it is not followed by a sequence of other balkanizing agreements, it could help drive something that is more multilateral.

cette efficacité qui est maintenant refusée aux Canadiens, et la mesure dans laquelle il est plus facile pour les Européens de se déplacer d'un pays à un autre pour le travail ou pour toute autre raison que ce l'est pour les Canadiens de se déplacer au sein même de leur pays. La difficulté de se déplacer constitue une source de frustration et a un coût pour notre productivité économique.

M. Jenkins : Je vais tenter de répondre à cette question de diverses façons. Nous avons une union économique qui s'appelle le Canada. Nous voulons que cette union économique soit la plus efficace et productive possible, et c'est pourquoi nous devons envisager d'un point de vue national les éléments essentiels aux gains de productivité sur le marché des produits et le marché du travail — les choses que nous regroupons pour maintenir le niveau de vie. C'est de ce point de vue qu'il faut envisager les choses. Si nous abordons ces questions d'un point de vue davantage axé sur le commerce, je dirais que, ce que nous voulons, c'est certainement des approches multilatérales du commerce et l'élimination des obstacles au commerce, et non des accords bilatéraux. Je ne dis pas que les accords bilatéraux sont toujours mauvais, mais ils peuvent finir par détourner le commerce, plutôt que de faire du commerce un bien public profitable pour tous. Le point de vue macroscopique plus général — le point de vue multilatéral — est important.

Pour répondre à votre question sans aller dans les détails, je dirais, en tant qu'économiste, qu'il faut voir les choses de ce point de vue international et mondial.

M. Murray : Pour appuyer les dires de M. Jenkins, je dirais qu'une vaste expérience à l'échelle internationale peut nous apporter des solutions pour les problèmes avec lesquels nous sommes aux prises à l'échelle nationale. Comme l'a dit M. Jenkins, il existe une forte présomption selon laquelle les solutions multilatérales, harmonisées et unanimes sont préférables parce qu'elles réduisent les distorsions du commerce, que peut causer un ensemble disparate d'accords bilatéraux.

Cependant, l'autre aspect de la question, et nous l'avons vu au sujet du commerce international, c'est que si nous ne pouvons avancer grâce à des solutions multilatérales, pour quelque raison que ce soit — même si, comme vous l'avez souligné, au sein d'un État fédéral, on pourrait s'attendre à ce que ce type de solution fonctionne mieux — un accord bilatéral peut parfois constituer un bon départ. On peut espérer que les effets de distorsion du commerce associés à l'accord en ce qui concerne les relations avec les tiers ne sont pas trop graves, mais si les avantages qu'en retire une personne, même d'une façon bilatérale, sont suffisamment importants, ils en valent la peine, et cela peut devenir un exemple, un modèle, pour la solution davantage multilatérale.

Je crois que les économistes sont nombreux à espérer que le TILMA deviendra un tel modèle et une motivation, et que, à condition qu'il ne soit pas en vigueur trop longtemps et qu'il ne soit pas suivi par une série d'autres accords balkanaisans, il pourrait favoriser la naissance d'une solution multilatérale.

Senator Massicotte: I did not understand the answer to Senator Segal's question. I will make it simpler. Do you agree with Senator Segal's interpretation, and many people's interpretation, that the Constitution allows the federal government to impose free trade?

Mr. Murray: I do not think we pretend to be constitutional experts. We were speaking as economists, and it is hard for economists to say multilateral is not better.

Senator Massicotte: To make a presumption, you have no opinion. However, if it were possible, I think the question is: Would you be in favour of the federal government imposing its will?

Senator Segal: As economists.

Mr. Jenkins: I will come back to the way we approach the question. If we think of this economic union called Canada consisting of a number of different jurisdictions, then we want something that is multilateral from that point of view. We want something that harmonizes these markets from coast to coast to coast.

Senator Segal: My next question is in that same vein. I think I understood you to say that, as a matter of monetary policy, assertiveness with respect to the trade and commerce power on a multilateral basis across all Canadian jurisdictions would not be a source of negative concern to the bank. The bank's role to give advice in respect to managing monetary policy and to be concerned about the value of the currency, and the productivity and competitiveness of our economy overall.

Mr. Jenkins: I agree with those statements.

Senator Segal: My next question on the multilateral theme that you both deployed is the question of greater North American integration. Obviously, we have TILMA at one end of the country and strong north-south draws between the Houston-Dallas-Los Angeles-Seattle-Vancouver-Calgary axis, for good, substantial and legitimate economic reasons. We also have what Premier Charest is trying to do with respect to Ontario and the relationship with Europe, and his advocacy, by the way, of a free trade agreement with Europe as something that would be good generically for Canada. These two initiatives raise the question of our own hemispheric integration as a matter of economic preference, understood there are a series of political and other constraints. There are different values in terms of the size of the countries in Europe — there is not the same imbalance as we have in North America — but the Europeans have achieved huge efficiencies and benefits by virtue of that integration and by virtue of a common approach on currency.

Do you see the bank advocating any of that kind of courage any time soon, or will you take the generic position that integrating monetary policy or greater integration with respect to trade would have more negative impacts than positive

Le sénateur Massicotte : Je ne comprends pas la réponse à la question du sénateur Segal. Je vais l'exprimer en des termes plus simples. Êtes-vous d'accord avec l'interprétation du sénateur Segal, et de bien d'autres personnes, selon laquelle la Constitution permet au gouvernement fédéral d'imposer le libre-échange?

M. Murray : Je ne pense pas que nous prétendions être des spécialistes de la Constitution. Nous nous exprimions à titre d'économistes, et il est difficile pour des économistes d'affirmer que les solutions multilatérales ne sont pas les meilleures.

Le sénateur Massicotte : Je présume que vous n'avez pas d'opinion. Cependant, si c'était possible, je pense que la question serait la suivante : « Seriez-vous d'accord pour que le gouvernement fédéral impose sa volonté? »

Le sénateur Segal : En tant qu'économistes.

M. Jenkins : Je vais revenir à notre façon d'aborder la question. Si nous pensons à cette union économique, qui s'appelle le Canada, et qui est composée d'un certain nombre de provinces et de territoires différents, nous souhaitons une solution multilatérale. Nous souhaitons une solution qui permet d'harmoniser ces marchés d'un bout à l'autre du pays.

Le sénateur Segal : Ma prochaine question va dans le même sens. Je crois avoir compris que vous dites que, en ce qui concerne la politique monétaire, l'assertivité relativement à la réglementation des échanges et du commerce d'un point de vue multilatéral au sein de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada ne susciterait pas de préoccupations négatives pour la Banque. Le rôle de la Banque est de donner des conseils relativement à la gestion de la politique monétaire et de se préoccuper de la valeur de la monnaie, de même que de la productivité et de la compétitivité de notre économie en général.

M. Jenkins : Je suis d'accord avec ces déclarations.

Le sénateur Segal : Ma prochaine question, concernant l'aspect multilatéral que vous avez souligné tous les deux, est celle de l'intégration à l'échelle de l'Amérique du Nord. Nous avons, visiblement, le TILMA à un bout du pays, et des liens nord-sud solides le long de l'axe Houston-Dallas-Los Angeles-Seattle-Vancouver-Calgary, pour des raisons économiques valables, convaincantes et légitimes. Nous avons aussi ce que le premier ministre Charest tente de faire avec l'Ontario et avec l'Europe — et il prétend, en passant, qu'un accord de libre-échange avec l'Europe serait avantageux pour le Canada en général. Ces deux initiatives nous poussent à nous interroger sur notre propre intégration à l'échelle de l'hémisphère à titre de préférence économique tout en tenant compte des contraintes de nature politique ou autre qui existent. Les pays d'Europe sont de tailles variables — il n'y a pas le même déséquilibre qu'ici, en Amérique du Nord — mais les Européens ont réussi, grâce à cette intégration et à une approche commune de la monnaie, à obtenir d'importants avantages et gains de productivité.

Pensez-vous que la Banque pourrait encourager ce type d'audace d'ici peu, ou pensez-vous adopter la position générale selon laquelle l'intégration de la politique monétaire ou une plus grande intégration en matière de commerce aurait plus de

impacts? I think it is fair to say that the previous governor was cautious on the issue of any integrative approach that might suggest a common approach of some kind to currency. However, I do not want to put words in your mouth.

Mr. Jenkins: Let me put the answer in terms of a cost-benefit analysis. What I mean by that is that when we look at this issue of North America economic integration — and particularly in our case, it comes up in the context of a common currency — the point we have made, as an institution, is that our current framework, which includes a flexible exchange rate, provides an effective means for the Bank of Canada to run monetary policy appropriate to our domestic situation.

When we begin to think about what is required in terms of sustaining good economic performance by broadening out the geographic area to include, in this case, North America into a common currency, we immediately go to issues such as the movement of labour from one country to another. There must be mechanisms. Our discussion today on internal trade a subset of that issue, which I think is what you are getting at, senator. We want to have mechanisms that allow the economy to adapt to changing circumstances.

In the context of a common currency, or some representation of that context, there would have to be certain prerequisites, I would say, for that to work in terms of sustaining good economic performance in Canada. One of those prerequisites would be the ability for labour to move across the border.

There are clear, significant obstacles to that movement. We need to think about what is required. At the moment, given the situation we face, the adaptability we achieve through a flexible exchange rate is what enables us to run monetary policy to Canada's best interest.

Senator Ringuette: I do not pretend to speak for my colleagues, but I think that from the witnesses we heard, we all agree that removal of barriers is good for one's economy. We have gone a long way in terms of labour recognition, and even the unions have taken good steps in that direction. I would say the unions have gone even further than certain professions.

However, the biggest barrier to freeing trade within Canada from one province to another — and you said this in your presentation — is the increasing regional economic disparities. If the economy is good and the infrastructure is good, the risk of losing a little bit in one sector is relatively low in relation to the gains there might be in another sector.

I see TILMA as being two provinces with certain trade relations already established that have thriving economies and that will have great infrastructure. Energy is not an issue in

répercussions négatives que de répercussions positives? Je crois qu'il est juste d'affirmer que le gouverneur précédent se montrait prudent en ce qui concerne toute approche intégrative qui favoriserait une politique commune de quelque type que ce soit concernant la monnaie. Je ne veux cependant pas parler pour vous.

M. Jenkins : Laissez-moi répondre par une analyse coûts-avantages. Ce que je veux dire, c'est que si nous examinons cette question de l'intégration économique en Amérique du Nord — et dans notre cas, cela signifie plus particulièrement une monnaie commune — notre position, comme institution, c'est que notre cadre actuel, qui suppose des taux de change flexibles, constitue, pour la Banque du Canada, une façon efficace de diriger la politique monétaire en fonction de notre situation nationale.

Quand nous tentons de déterminer ce qu'il faut pour soutenir un bon rendement économique en élargissant la région géographique pour appliquer, dans le cas qui nous occupe, une monnaie commune à toute l'Amérique du Nord, il nous vient tout de suite à l'idée des questions comme le déplacement de la main-d'œuvre d'un pays à un autre. Il doit y avoir des mécanismes. Notre discussion, aujourd'hui, qui porte sur le commerce intérieur, est une sous-partie de cette question, et je crois que c'est ce à quoi vous voulez en venir, sénateur. Nous voulons disposer de mécanismes permettant à l'économie de s'adapter à la situation en évolution.

Dans le contexte d'une monnaie commune, ou dans un contexte semblable, il y aurait certaines conditions préalables, je dirais, pour que le Canada puisse continuer à connaître un bon rendement économique. L'une de ces conditions préalables serait la possibilité, pour la main-d'œuvre, de traverser la frontière.

Il existe des obstacles importants et évidents à ces déplacements. Nous devons penser à ce qu'il faudra mettre en place. Pour l'instant, dans la situation actuelle, la flexibilité du taux de changement nous a donné une capacité d'adaptation qui nous permet de diriger la politique monétaire dans l'intérêt supérieur du Canada.

Le sénateur Ringuette : Je ne prétends pas parler au nom de mes collègues, mais je crois que, après avoir entendu les témoins, nous sommes tous d'accord pour dire que l'élimination des obstacles est favorable à toute économie. Nous avons fait du chemin en ce qui concerne la reconnaissance de la main-d'œuvre et même les syndicats ont pris des mesures considérables à ce sujet. Je dirais même que, dans certains cas, les syndicats ont fait plus que certaines professions.

Cependant, l'un des plus importants obstacles au libre-échange entre les provinces canadiennes — et vous l'avez dit dans votre exposé — c'est l'augmentation de l'écart entre l'économie des régions. Si l'économie se porte bien et que l'infrastructure est solide, le risque que court la région de perdre un peu dans un secteur est relativement faible par rapport aux gains qu'elle pourrait réaliser dans un autre secteur.

Pour moi, le TILMA est un accord entre deux provinces qui entretenaient déjà des relations commerciales, qui ont des économies en croissance et qui ont une infrastructure solide.

regard to supply. They are in the perfect situation to make this agreement happen. However, the situation is not necessarily perfect in other regions of the country. There is a possibility of an agreement between Quebec and Ontario.

I am from Atlantic Canada. I look at the state of our economy and I look at policies and regional discrepancies that are not becoming smaller but bigger.

How can the Bank of Canada, through your policy of keeping inflation low, stable and predictable help Canadian businesses — and I know it is limited — reduce regional economic discrepancies so that the fear and the risk factors are lessened and there is a possibility of greater movement of human resources and products?

Mr. Jenkins: That is an excellent question. It is important to keep the current situation in perspective. In many respects, what we are going through today is the reverse of what Canada went through following the Asian crises, the Latin American crises and the Russian default. Through the period of 1996, 1997 and 1998, the global economy was weak. Commodity prices plummeted and the exchange rate moved down significantly. We went through a period with a significant readjustment and shift of resources, in that case, out of the resource sector and into the manufacturing sector. Manufacturing employment and output rose significantly for a number of years.

What we are going through currently is, in many respects, the reverse of that situation. We have had five or six years of strong global growth and high commodity prices. Canada's exchange rate has moved up, and it has been difficult for some regions and communities, absolutely. We understand that. We are going through a process that involves this shift of resources out of manufacturing into other sectors of the Canadian economy.

I would argue that all regions of Canada, including Atlantic Canada, benefit by having more adaptability and more flexibility in our Canadian economy.

The current situation in Canada with the resource boom, if you like, out West generates a significant income gain for Canada. An economist calls it a terms-of-trade increase. Because our products that are sold internationally are now worth more, that income increase is felt across the country. We see the benefit of that increase. I believe that all regions benefit by having more flexibility and adaptability in response to changing circumstances.

In terms of what the Bank of Canada can do, we can do two things. First, by having a policy focused on low, stable inflation, that policy enables the business community in Atlantic Canada, Ontario, Quebec and out West to see what we call price

L'approvisionnement énergétique ne constitue pas un problème. Ils sont donc très bien placés pour conclure un tel accord. Cependant, la situation n'est pas toujours aussi parfaite dans les autres régions du pays. Un accord pourrait être conclu entre le Québec et l'Ontario.

Je viens du Canada atlantique. Je regarde la situation économique de ma région, et je constate que les écarts entre les politiques et entre les régions s'élargissent plutôt que de diminuer.

Comment pensez-vous vous y prendre, à la Banque du Canada, grâce à votre politique de maintien d'une inflation faible, stable et prévisible pour aider les entreprises canadiennes — et je sais qu'elle est limitée —, pour réduire les écarts économiques entre les régions afin d'atténuer les craintes et les facteurs de risque et de permettre une plus grande circulation des produits et des ressources humaines?

M. Jenkins : C'est une très bonne question. C'est important de tenir compte de la situation actuelle. À bien des égards, ce que nous vivons maintenant, c'est l'inverse de ce qu'a vécu le Canada à la suite des crises en Asie et en Amérique latine, et la cessation des paiements sur la dette par la Russie. De 1996 à 1998, l'économie mondiale était faible. Le prix des produits de base a connu une forte baisse, tout comme le taux de change. Nous avons traversé une période de redressement marquée et de réaffectation des ressources, dans ce cas, du secteur des ressources naturelles vers le secteur manufacturier. La production manufacturière et l'emploi manufacturier ont connu une forte augmentation pendant un certain nombre d'années.

Ce que nous vivons maintenant, c'est, à bien des égards, l'inverse de cette situation. Nous avons connu cinq ou six années de forte croissance mondiale, au cours desquelles le prix des produits de base était élevé. Le taux de change du Canada a augmenté, et cela a entraîné des difficultés pour certaines régions et certaines collectivités, c'est vrai. Nous en sommes conscients. Nous vivons actuellement un processus au cours duquel les ressources qui étaient consacrées au secteur manufacturier sont réaffectées dans d'autres secteurs de l'économie canadienne.

Je dirais que toutes les régions du Canada, y compris le Canada atlantique, en profitent, puisque l'économie canadienne est plus souple et peut s'adapter plus facilement.

Ce qui se passe actuellement au Canada — l'essor du secteur des ressources, si vous voulez, dans l'Ouest — entraîne une forte hausse des revenus pour le Canada. Un économiste a dit qu'il s'agissait d'une augmentation de l'indice des termes de l'échange. La valeur des produits que nous vendons à l'échelle internationale a augmenté, et tout le pays voit ses revenus augmenter. Nous sommes témoins des avantages de cette augmentation. Je crois que toutes les régions en profitent puisqu'elles disposent d'une plus grande flexibilité et d'une plus grande capacité d'adaptation face à la situation qui évolue.

En ce qui concerne ce que la Banque du Canada peut faire, elle peut faire deux choses. D'abord, le fait de disposer d'une politique qui vise une inflation faible et stable permet au milieu des affaires du Canada atlantique, de l'Ontario, du Québec et de

signals: What is happening in the world economy that we need to respond to? With a low, stable inflation environment, those market signals become much more direct and clear, and people can respond to them much more efficiently.

The other aspect here is, indeed, keeping the Canadian economy as close as possible to its overall production potential. We believe that with a low, stable inflation environment there comes an economy that performs better overall than it would otherwise, and we can keep the economy at that production potential.

That, in turn, facilitates this adjustment, if we are operating at close to full capacity. We look at it from that macro-perspective, but monetary policy has an important role to play here.

Senator Ringuette: I agree with what you stated about keeping inflation low, because it is a national standard. We establish a national standard in regard to the inflation rate, or should I say, we try to.

However, we must bear in mind that when an economy of an entity, whether it is a province or a country, experiences a decrease in activity, the temptation to increase barriers to protect oneself — it is a self-protection reaction — increases. We have seen that reaction in the U.S. in the last two years. The state of the economy is worsening and, therefore, everything that has free trade or freer trade attached to it is seen as a menace.

Mr. Jenkins: The protectionist sentiment.

Senator Ringuette: That protectionist sentiment is because of the state of one's economy. It is the same situation in the Atlantic region in regard to putting up trade barriers. It is a self-protection mechanism that is used.

Mr. Jenkins: That situation is exactly what then leads to a more difficult adjustment and larger employment losses.

Senator Ringuette: We need strong federal leadership.

Senator Moore: I have three issues I want to ask you about. On the third page of your presentation, Mr. Jenkins, you mentioned that the business regulations and standards, including those of the financial sector, need to be harmonized.

What about a single securities regulator? It seems to me the former chairman, Governor David Dodge, was supportive of that, at least personally. What is the position of the bank on a single securities regulator?

l'Ouest d'avoir conscience de ce que nous appelons les signaux de prix : quels sont les événements, dans l'économie mondiale, auxquels nous devons réagir? Plus l'inflation est faible et stable, plus ces signaux du marché sont clairs et directs, et plus il est possible d'y réagir efficacement.

L'autre aspect consiste, en fait, à maintenir l'économie canadienne le plus près possible de son plein potentiel de production. Nous estimons qu'une inflation faible et stable favorise une économie performante et peut nous permettre de maintenir le plein potentiel de production de l'économie.

De plus, l'adaptation est plus facile si nous fonctionnons à plein rendement, ou presque. Nous examinons la situation d'un point de vue macroéconomique, mais la politique monétaire a tout de même un rôle important à jouer.

Le sénateur Ringuette : Je suis d'accord avec ce que vous avez dit à propos de l'importance de maintenir une faible inflation, parce qu'il s'agit d'une norme nationale. Nous avons établi une norme nationale pour le taux d'inflation, ou à tout le moins, nous essayons de le faire.

Il ne faut toutefois pas oublier que, quand une économie, qu'il s'agisse de l'économie d'une province ou d'un pays, connaît une diminution de ses activités, il est tentant d'ériger des obstacles pour se protéger — c'est une réaction de légitime défense. Nous constatons que les États-Unis ont réagi de cette façon depuis les deux dernières années. Leur économie connaît des difficultés, ce qui fait que tout ce qui concerne le libre-échange ou la libéralisation des échanges est perçu comme une menace.

M. Jenkins : C'est le sentiment protectionniste.

Le sénateur Ringuette : Ce sentiment protectionniste est attribuable à l'état d'une économie. La région de l'Atlantique vit une situation semblable en ce qui concerne la création d'obstacles au commerce. Il s'agit d'un mécanisme de légitime défense.

M. Jenkins : C'est exactement ce type de situation qui rend plus difficile l'adaptation et entraîne une importante perte d'emploi.

Le sénateur Ringuette : Il faut que le gouvernement fédéral fasse figure de chef de file.

Le sénateur Moore : J'aimerais vous interroger à propos de trois enjeux. À la troisième page de votre déclaration, monsieur Jenkins, vous mentionnez le besoin d'harmoniser les normes et la réglementation sur les activités commerciales, y compris sur le secteur financier.

Pourquoi ne pas mettre en place un organisme unique de réglementation des valeurs mobilières? Il me semble que le gouverneur précédent, David Dodge, appuyait une telle mesure, du moins personnellement. Quelle est la position de la Banque à l'égard de la mise sur pied d'un organisme de réglementation unique?

Mr. Jenkins: The bank has not come out saying one necessarily needs a single regulator, but we need a harmonization of regulations, and that harmonization can come in a number of different ways. The Minister of Finance talked about a common set, a uniform set is another word I would use, but a harmonization of securities regulations. There are several ways that harmonization can come about, but that harmonization, that uniform, common need for regulation on the securities side has been the bank's position and remains the bank's position.

Senator Moore: Senator Segal or maybe Senator Massicotte touched on the matter of balkanization of the Canadian economy. We have a couple of strong provinces, Alberta and B.C., and maybe someone will join them, Quebec and Ontario. They are powerful trading blocs. Maybe, Mr. Murray, you were responding to this.

Looking at that possibility versus the trade and commerce part of the federal government, is that power not being taken away? Is this an unintended consequence? We tell these people to standardize, to come together, to remove barriers, so they do it, and they create a powerful trading bloc, which may or may not need federal involvement, or not as much. What about that consequence? Do you see any problem down the road? These agreements are separate blocs. It is not like everyone is taking away one barrier. These people are doing something. All of a sudden there are two, three or four various super-trading blocs.

Mr. Murray: As I indicated earlier, that agreement could create benefits of a sort obviously for the two partners in that arrangement; for instance, a series of bilateral arrangements. However, more broadly, it can create complications and distortions. We have seen a lot of this internationally, especially in the Asian region, where there has been a plethora of bilateral arrangements that have complicated trade in the end through this patchwork. This practice has been given a name. It is called the "rice bowl problem." It is because all these noodles become so intertwined. I am mixing metaphors, but they become like a Gordian knot. I do not mean to suggest that Canada could get into a situation as complex as that one, but clearly, it could become a problem if people proceed bilaterally, even if they are large and powerful.

The positive part is that if they are large and powerful enough, maybe they can bring the others along with them and centre on a good solution for everyone. If they could organize

M. Jenkins : La Banque n'a pas déclaré qu'il fallait nécessairement créer un organisme de réglementation unique, mais nous devons harmoniser les règlements, et cette harmonisation peut se faire de différentes façons. Le ministre des Finances a parlé d'une réglementation commune — j'utiliserais aussi l'expression « réglementation uniforme » —, mais, en bref, il s'agit d'une harmonisation de la réglementation des valeurs mobilières. On peut y parvenir de plusieurs façons, mais il reste que la Banque a toujours été d'avis qu'une harmonisation, une réglementation uniforme ou commune des valeurs mobilières s'imposait.

Le sénateur Moore : Le sénateur Segal, ou peut-être est-ce le sénateur Massicotte, a abordé la question de la balkanisation de l'économie canadienne. Le Canada compte des provinces très prospères, comme l'Alberta et la Colombie-Britannique, et peut-être que certaines leur emboîteront le pas, comme le Québec et l'Ontario. Ce sont des blocs commerciaux puissants. Peut-être, monsieur Murray, que c'est ce que vous expliquiez.

Si on envisage cette possibilité dans le contexte des initiatives du gouvernement fédéral pour favoriser le commerce intérieur, les accords entre provinces n'empiètent-ils pas sur le pouvoir du gouvernement canadien? Est-ce une conséquence imprévue? Nous disons aux provinces de normaliser, de collaborer, d'éliminer les barrières, alors elles le font et forment de puissants blocs commerciaux, qui peuvent requérir ou non une participation du fédéral, ou, du moins, un engagement plus modeste de sa part. Qu'en est-il de cette conséquence? Entrevoyez-vous un quelconque problème au bout du compte? Ces ententes forment des blocs distincts. Ce n'est pas comme si tout le monde convenait d'éliminer une barrière commune. Ces entités passent à l'action, et, tout d'un coup, il se forme deux, trois ou quatre blocs commerciaux très imposants.

M. Murray : Comme je l'ai mentionné précédemment, de telles ententes pourraient offrir, à l'évidence, certains avantages pour les deux partenaires en cause; il peut s'agir, par exemple, d'une série d'ententes bilatérales. Toutefois, d'une façon plus générale, ces mesures peuvent entraîner des complications et des distorsions. Nous avons été témoins d'une foule de situations semblables sur la scène internationale, particulièrement en Asie, où les pays ont conclu une pléthore d'ententes bilatérales qui, finalement, ont embrouillé le commerce en raison de leur caractère hétéroclite. Cette pratique a un nom. On l'appelle le « problème du bol de nouilles », par analogie avec des nouilles emmêlées. Je mélange les métaphores, mais on pourrait dire que ces ententes s'apparentent à un nœud gordien. Mon intention n'est pas de laisser entendre que le Canada pourrait se retrouver dans une situation aussi complexe que celle-ci, mais, manifestement, les ententes bilatérales pourraient devenir encombrantes, même si elles donnent de la vigueur et de la puissance à l'économie des partenaires.

L'aspect positif dans tout ça, c'est que, si les partenaires deviennent assez forts et puissants, peut-être pourront-ils rallier les autres et tenter de trouver une solution qui conviendrait

the agreement more centrally in a more coordinated, multilateral way, we would have a more beneficial result.

Senator Moore: In your comments, you said that an efficient and sound financial system enhances overall economic flexibility, helps to redirect capital, and so on.

Senator Massicotte touched on the matter of the recent historic meltdowns of our chartered banks. I believe that last November or December, the Bank of Canada provided financing of \$30 billion, did they not?

Mr. Jenkins: In December, we announced a term lending that was similar to what we announced this week. The first leg was \$2 billion and the second leg was a minimum of \$1 billion.

The Chair: Were you paid back?

Mr. Jenkins: Oh, yes, we take collateral, as I mentioned earlier.

Senator Moore: I bet you do. I want to ask about the collateral. Last June, we heard from banks who told us that of the 7,000 hedge funds in the world, they deal with only 100. They perform due diligence and have no problem with their investments and so on, or with financial instruments. Ten days later, the world started to fall apart. The U.S. came to the fore. Then, as we went into the fall, the Canadian banks started to acknowledge their exposures of hundreds of millions of dollars.

In terms of having the ultimate economic flexibility within our economy, we have seen the chartered banks cut back their lending to commercial and personal creditors. You talk about the transparency of the financial instruments. Do you have requirements in that regard? Do you agree to lend a certain amount based on what is given in return?

For example, how do you put a value on asset-backed commercial paper? We read in the financial papers that accountants are looking for guidance on how to value these things. How does that issue impact on the overall financial system and the flexibility? I think we are experiencing a restriction of the flexibility within our economy because of this issue.

Mr. Jenkins: I will tell you what we are doing in this regard. In the last few days we have put out a consultation paper, which is on our website, with the intention of beginning to accept asset-backed commercial paper as part of this provision of liquidity using the Bank of Canada's balance.

Senator Moore: You are accepting it?

à chacun. S'ils pouvaient centraliser davantage l'entente en lui donnant un cadre multilatéral mieux coordonné, nous obtiendrions des résultats plus profitables.

Le sénateur Moore : Dans vos commentaires, vous avez dit qu'un système financier efficient et solide bonifie la flexibilité de l'économie dans son ensemble, aide à réaffecter le capital et ainsi de suite.

Le sénateur Massicotte a parlé de la récente débâcle des banques à charte, qui va certainement passer à l'histoire. Je crois qu'en novembre ou en décembre dernier, la Banque du Canada a offert un financement de 30 milliards de dollars, n'est-ce pas?

M. Jenkins : En décembre, la Banque a annoncé un prêt à terme qui ressemblait à celui que nous avons annoncé cette semaine. Le premier volet correspondait à deux milliards de dollars, tandis que le second équivalait à une somme d'au moins un milliard de dollars.

Le président : Avez-vous reçu un remboursement?

M. Jenkins : Oh, bien sûr, nous demandons des garanties, comme je l'ai précisé plus tôt.

Le sénateur Moore : Je l'aurais parié. J'aimerais avoir des précisions sur les garanties. En juin dernier, les banques nous ont fait savoir qu'elles ne s'occupaient que de 100 des 7 000 fonds spéculatifs qui existent dans le monde. Elles soutenaient qu'elles faisaient preuve de diligence raisonnable et que leurs investissements ou leurs instruments financiers ne leur causaient aucun ennui. Dix jours plus tard, le monde a commencé à s'écrouler. Les États-Unis se sont retrouvés à l'avant-scène. Puis, à mesure que l'automne avançait, les banques canadiennes reconnaissaient qu'elles accusaient des pertes s'élevant à des centaines de millions de dollars.

Pour ce qui est d'avoir au pays une économie qui présente une souplesse absolue, nous avons vu que les banques à charte se sont mises à consentir moins de prêts aux créiteurs commerciaux et personnels. Vous avez parlé de la transparence des instruments financiers. Imposez-vous des exigences à cet égard? Le montant que vous acceptez de prêter est-il établi selon ce que vous recevrez en retour?

Par exemple, comment attribuez-vous une valeur au papier commercial adossé à des actifs? Nous lisons dans la presse financière que les comptables cherchent à savoir comment évaluer ce type d'actif. Quelles sont les répercussions de cette situation sur le système financier dans son ensemble et sur sa flexibilité? Je crois que cette conjoncture a pour effet de restreindre la flexibilité de notre économie.

M. Jenkins : Je vais vous expliquer les mesures que nous avons adoptées pour régler cette question. Au cours des derniers jours, nous avons produit un document de consultation, qui est affiché sur notre site Web, dans l'intention de commencer à accepter certains types de papier commercial adossé à des actifs dans le cadre du mécanisme permanent d'octroi de liquidités en utilisant les soldes de règlement de la Banque du Canada.

Le sénateur Moore : Vous l'acceptez?

Mr. Jenkins: We will begin accepting asset-backed commercial paper, but we have put out for consultation a list of criteria that we would deem to be appropriate for us to accept that asset-backed commercial paper, so that we can value it.

We have two basic objectives. Let us set aside for the moment the structured products and the difficulties around that, but the asset-backed commercial paper market has grown rapidly. When you look at that market in terms of the bank being able to provide liquidity and take assets back as collateral, the asset-backed commercial paper is something we need to look at.

The other part is that we want to do this in a way that we can value these assets when we take them as collateral. In working with the financial community, putting in place standardized documentation would indicate clearly what is in these asset-backed commercial paper products so that we can value them.

This exercise is underway at the moment and we will complete it by the end of March. That work will enable us to begin to take asset-backed commercial paper as part of our market transactions, providing those products meet certain criteria.

Senator Moore: So without regulation you are addressing the transparency that is needed.

Mr. Jenkins: Through this exercise we are trying to encourage more standardized and transparent documentation of these products.

Senator Massicotte: What are the loan maturity dates?

Mr. Jenkins: Typically in the past, when we undertook these types of repurchase agreements, it was to provide overnight financing. We are looking at the possibility of providing this sort of term financing on a more regular basis. Again, in both instances, if we accept this asset-backed commercial paper, we need to know what is in that product.

Senator Massicotte: Is the term 24 hours or thirty days, renewable?

Mr. Jenkins: It is typically overnight.

Senator Massicotte: Is it renewable?

Mr. Jenkins: Yes, they can come back to us the next day.

Senator Massicotte: They can do it 365 times for a whole year?

Mr. Jenkins: Again, we typically undertake these transactions in the context of achieving our overnight target for the overnight rate. We undertake these open-market operations as required, and we can repeat that operation the next day.

Senator Massicotte: How much money do you expect to put into it?

M. Jenkins : Nous allons commencer à accepter le papier commercial adossé à des actifs, mais nous tenons des consultations sur une liste de critères qui nous permettraient de juger s'il serait approprié pour nous d'accepter telle catégorie de papier commercial adossé à des actifs, afin que nous puissions l'évaluer.

Nous visons deux objectifs principaux. Laissons de côté pour le moment les produits structurés et les difficultés qui en découlent; le marché du papier commercial adossé à des actifs a connu une expansion rapide. Si on envisage la possibilité que la Banque puisse fournir des liquidités et prendre les actifs en garantie, nous devons examiner bien soigneusement le marché du papier commercial adossé à des actifs.

Nous voulons également mener ces opérations de manière à pouvoir évaluer ces actifs lorsque nous les prenons en garantie. En collaborant avec le milieu de la finance à la mise en place de documents normalisés, nous pourrions faire en sorte que soit indiqué clairement en quoi consistent ces papiers commerciaux, et nous pourrions donc les évaluer.

Actuellement, cet exercice suit son cours, et il se terminera d'ici la fin mars. Cette démarche nous permettra de commencer à accepter le papier commercial adossé à des actifs au même titre que d'autres transactions boursières, pourvu que ces produits répondent à certains critères.

Le sénateur Moore : Donc, sans réglementation, vous garantissez la transparence nécessaire.

M. Jenkins : Au moyen de cet exercice, nous essayons d'encourager la création d'une documentation plus uniforme et transparente sur ces produits.

Le sénateur Massicotte : Quelles sont les dates d'échéance des prêts?

M. Jenkins : Par le passé, lorsque nous avons conclu de telles conventions de rachat, c'était normalement pour offrir du financement à court terme. Nous envisageons la possibilité d'offrir ce type de financement à court terme de façon régulière. Là encore, dans les deux cas, si nous acceptons le papier commercial adossé à des actifs, nous devons savoir ce que vaut ce produit.

Le sénateur Massicotte : Le délai est-il de 24 heures ou de 30 jours, et le prêt est-il renouvelable?

M. Jenkins : Le délai est normalement d'un jour.

Le sénateur Massicotte : Le prêt est-il renouvelable?

M. Jenkins : Oui, les emprunteurs peuvent renouveler leur prêt le lendemain.

Le sénateur Massicotte : Ils peuvent le faire 365 fois dans une année?

M. Jenkins : Encore une fois, nous effectuons normalement cette transaction dans le but d'atteindre notre taux cible de financement à un jour. Nous effectuons ces opérations sur le marché libre au besoin, et nous pouvons les répéter le lendemain.

Le sénateur Massicotte : Combien d'argent prévoyez-vous y consacrer?

Mr. Jenkins: It can vary.

Senator Massicotte: Do you expect this initiative to resolve the liquidity problem with asset-backed commercial paper?

Mr. Jenkins: “Resolve” is a strong word at this point, but these efforts are all to try to improve the functioning of these markets.

Senator Eyton: Is there any organized market for these securities? My sense is that the market is chaotic and your dealings would be almost necessarily institution to institution. Am I correct?

Mr. Jenkins: When we provide this lending facility, it is to a particular institution, for the most part; members of what we call the large-value transfer system mechanism, primary brokers, if you like. We deal institution to institution with institutions that have a line of credit with us. The issue is being able to accept a broader set of collateral, in this case asset-backed commercial paper, but needing to know what is in that product.

Senator Goldstein: Mr. Jenkins, it is always enlightening to hear you.

Welcome, Mr. Murray. I am sure we will hear from you more often.

We have wandered far afield from the specific issue of barriers to trade. Given that we have already wandered, I have one last question.

We have seen financial institutions in Canada, predominantly banks, value their various assets that are stricken and to try to market them. Sometimes they have succeeded and sometimes they have not, because sometimes it is hard to determine what market is in the context in which we have been dealing.

As a result, we have seen a number of institutions continue to indicate in their quarterly reports, and sometimes more frequently, that they are taking additional write-downs, which is an appropriate and responsible thing to do.

Do you have any sense as to whether the bulk of the write-downs to be taken have been taken, or do you expect further write-downs of a significant nature?

Mr. Jenkins: I will answer that question from a global perspective because the issue is global. Much of the origin of the issues that we are all confronting emanated in the U.S. subprime mortgage market. On top of that, these products are part of these structured products, these CDOs and so on, and that comes back to Senator Massicotte’s initial question around transparency.

One issue the financial system is still grappling with globally is indeed this issue of the size of losses and writedowns that need to be taken, and then there is the issue of the need

M. Jenkins : Ça peut varier.

Le sénateur Massicotte : Croyez-vous que cette initiative résoudra le problème de liquidité associé au papier commercial adossé à des actifs?

M. Jenkins : « Résoudre » est un terme qui me semble un peu fort à cette étape-ci, mais toutes ces mesures visent à améliorer le fonctionnement de ces marchés.

Le sénateur Eyton : Y a-t-il un quelconque marché organisé pour ces valeurs mobilières? J’ai l’impression que le marché est chaotique et que vos opérations se feraient presque nécessairement entre institutions. Ai-je bien compris?

M. Jenkins : Lorsque nous accordons des prêts, nous le faisons la plupart du temps à une institution en particulier, membre de ce que nous appelons le Système de transfert des paiements de grande valeur; des courtiers primaires, si vous préférez. Nous traitons avec les institutions auxquelles nous avons accordé une marge de crédit. Le but est d’être capable d’accepter un large éventail de garanties, en l’occurrence, le papier commercial adossé à des actifs, mais il faut savoir ce que contient ce produit.

Le sénateur Goldstein : Monsieur Jenkins, vos propos nous éclairent toujours.

Je vous souhaite la bienvenue, monsieur Murray. Je suis persuadé que nous aurons l’occasion de vous entendre plus souvent dans l’avenir.

Nous nous sommes beaucoup éloignés de la question des obstacles au commerce. Mais puisque nous nous sommes écartés du sujet, j’aurais une dernière question.

Nous avons observé que des institutions financières au Canada, majoritairement des banques, ont chiffré leurs divers actifs qui étaient touchés et ont essayé de les mettre sur le marché. Parfois, elles ont réussi, parfois non, car il peut être difficile de jauger l’état du marché dans la conjoncture où nous nous sommes retrouvés.

Par conséquent, un certain nombre d’institutions ont continué d’indiquer dans leurs rapports trimestriels, et parfois à d’autres occasions, qu’elles procédaient à des réductions supplémentaires de la valeur des actifs, ce qui me semble un geste approprié et responsable.

Croyez-vous que le gros des réductions de la valeur des actifs qui s’imposaient est terminé, ou prévoyez-vous d’autres réductions considérables?

M. Jenkins : Je vais répondre à cette question dans une perspective mondiale, car il s’agit d’une affaire d’envergure internationale. En grande partie, la situation à laquelle nous faisons face découle de l’effondrement du marché américain des prêts hypothécaires à risque. De plus, ces produits font partie des produits structurés, les TGC et autres, ce qui nous ramène à la première question du sénateur Massicotte au sujet de la transparence.

La question des pertes et des moins-values continue encore de perturber le système financier à l’échelle internationale, et puis, il faut tenir compte de la nécessité de restructurer le capital de ces

for recapitalization of these institutions. From that global perspective, there probably will be indeed further writedowns. The U.S. housing market alone has gone through a significant correction, but we know the correction is not yet over. I will not comment on any individual institution, but from that global perspective, given the nature and source of these issues, I think that is a fair and honest response to your question.

The Chair: Gentlemen, we deeply appreciate your coming here today for this ad hoc, first-blush look at the subject of the interprovincial trade circumstances. We will take careful note of your evidence as we prepare our report.

Before you go, I will exercise the chair's prerogative following from the last few questions. An adjective made famous by the previous governor, Governor Dodge, is "extraordinary." We are witnessing the most extraordinary bank meltdown in the history of banking. Suggestions have been made that perhaps our committee should have special hearings on the issue. Other views are that, no, the stability of the whole system is at stake, and whereas maybe there might be failures on the horizon, there is no indication that any Canadian banks are about to fail. How did it all happen, and why did it happen, and should we be delving into these questions? Because we value the wisdom of our central bankers here, is it your view that, at this time, we could profitably study some area arising from this credit crunch, or is it better to wait until the dust clears? Would a study be destabilizing?

Mr. Jenkins: With all due respect, chair, I think phrases like "credit crunch" and "bank meltdown" are ones that one needs to be careful in using. Clearly, we are going through a process with this securitization that we have seen over the last three or four years and this distributive model in terms of securitizing assets off-balance sheet. Clearly, there are issues around that process. We are seeing some of the reintermediation effects coming back onto bank balance sheets. The issue is complex, but I would be happy to reflect on it and come back to you in terms of what your committee might do. It would be premature to suggest one particular aspect at this point.

The Chair: It is interesting that when we decided to study hedge funds, Governor Dodge, at that time, was of the view that these funds, although viewed pejoratively by some quarters, were an interesting and valuable new element in capital markets at the time, and he encouraged us to look into them. We did not finish that study because one thing led to another.

As you say, there is dangerous inflammatory language that central bankers and ministers of finance and banking committees must be careful about using in terms of the system generally and the integrity of it. I suppose the central banks had to do what

institutions. Dans une perspective mondiale, donc, il y a fort à parier qu'il y aura d'autres réductions. Le marché américain de l'habitation a, à lui seul, fait l'objet d'importantes corrections, et nous savons que ce n'est pas fini. Je ne ferai aucun commentaire sur une institution en particulier, mais dans une optique internationale, compte tenu de la nature et de l'origine de cette crise, je crois que ma réponse à votre question est juste et honnête.

Le président : Messieurs, nous vous sommes profondément reconnaissants d'avoir participé aujourd'hui à ce premier examen ponctuel du contexte dans lequel s'inscrit le commerce interprovincial. Nous prenons soigneusement note de vos témoignages en vue de la préparation de notre rapport.

Avant de vous laisser partir, je vais user de la prérogative de la présidence et pousser plus loin les dernières questions. Le gouverneur précédent, M. Dodge, se distinguait par son utilisation de l'adjectif « extraordinaire ». Nous sommes actuellement témoins de l'effondrement le plus extraordinaire de l'histoire des banques. On a laissé entendre que notre comité devrait tenir des audiences spéciales sur cette crise. D'autres pensent plutôt que, non, la stabilité du système entier est en jeu, et que, même si des ennuis pourraient se profiler à l'horizon, rien ne laisse présager qu'une banque canadienne serait sur le point de s'effondrer. Comment en sommes-nous arrivés là, et pourquoi une telle crise s'est produite? Devrions-nous examiner ces questions? Parce que nous accordons une grande valeur à la sagesse des dirigeants de la banque centrale ici présents, croyez-vous que, actuellement, nous pourrions étudier de manière profitable certaines des situations découlant du resserrement du crédit, ou est-il mieux d'attendre que la poussière retombe? Une étude serait-elle destabilisante?

M. Jenkins : Sauf tout le respect que je vous dois, monsieur le président, je crois qu'il faut se garder d'utiliser trop librement des expressions telles que « resserrement du crédit » et « effondrement des banques ». À l'évidence, les opérations de titrisation qui se déroulent depuis les trois ou quatre dernières années et le modèle distributif qui prévaut dans la titrisation des actifs hors bilan font que nous sommes engagés dans un processus. Assurément, il y a des enjeux qui gravitent autour de ce processus. Les répercussions de la réintermédiation se font sentir jusque sur le bilan des banques. La situation est complexe, mais je me ferai un plaisir d'y réfléchir et de faire savoir au comité ce qu'il pourrait faire. Il serait prématuré à l'heure actuelle de vous proposer d'étudier un aspect en particulier.

Le président : Il est intéressant de constater que, lorsque nous avons décidé d'examiner les fonds spéculatifs, M. Dodge estimait que ces fonds, même si certains milieux avaient une opinion défavorable à leur égard, constituaient un nouvel élément intéressant et valable pour les marchés financiers, et il nous avait encouragé à les examiner. Nous n'avons pas terminé cette étude, en raison d'un concours de circonstances.

Comme vous l'avez souligné, les dirigeants des banques centrales, les ministres des Finances et les comités des banques doivent utiliser certaines expressions incendiaires avec parcimonie lorsqu'ils traitent du système en général et de son intégrité. Je

you described because there was a freeze in the short-term of overnight credit between banks. I suppose that credit dried up because they did not know what was there and they, to use a colloquialism, chickened out. The freeze took place, and it can only be alleviated by your institutions doing what you are doing with the protections you have built in.

Mr. Jenkins: The liquidity issue is only one aspect to the set of issues that we are all dealing with at the moment. Hedge funds are only one aspect of what is a much broader set of issues.

The Chair: We will follow up on that subject.

Mr. Jenkins: I would be happy to reflect on what I think would be beneficial. You have to see how the pieces fit together to decide where you want to cut into it.

Senator Moore: This exchange between Mr. Jenkins and the chair is interesting. Last June, by way of teleconference, we heard a witness by the name of Warren Buffet in connection with our hedge fund study. His company had one, and he shut it down. It cost him a lot to do it, but he got out of it because he could not seem to control its valuation and so on. We asked him what to look for in Canada in terms of whether these funds will cause a problem. His answer was, keep an eye on your chartered banks. He was right.

The Chair: Gentlemen, thank you so much for coming. We value your input, and we look forward to the ongoing relationship between this committee and the Bank of Canada.

To our new witnesses, I apologize for the delay in starting. Our whole process has been delayed this afternoon for a number of reasons, and you have been patient. Hopefully, you found it interesting listening to our senior witnesses from the Bank of Canada.

In any event, you are here to talk to us about the statute in place for the farming industry with respect to insolvencies. The Farm Debt Mediation Act was explained to us last week, and government officials have appeared before the committee with respect to the act.

Today, we have with us from the Canadian Federation of Agriculture, Ron Bonnett, Second Vice-President and Glen Snoek, Farm Policy Analyst. I think they have followed our hearings and know where we are in our study. I see them nodding. I hope I am right because this study has been a long voyage for us. It goes back several years, but we are trying to obtain full input to enable us to issue a report on the framework

présume que les banques centrales n'avaient pas le choix de mettre en place les mesures que vous avez décrites, étant donné qu'il y avait un gel à court terme des crédits à un jour que se prêtent les banques entre elles. Je suppose qu'on a cessé d'accorder ce type de crédit parce que les acteurs financiers ne savaient pas à quoi s'en tenir, et ils se sont dégonflés, pour employer une expression populaire. Il y a donc eu un gel des crédits, et la situation ne peut se redresser que si vos institutions vont dans le même sens que vous et s'inspirent des protections que vous avez mises en place.

M. Jenkins : Le problème de la liquidité ne représente qu'une facette de la situation à laquelle nous faisons face à l'heure actuelle. Les fonds spéculatifs ne sont qu'un élément parmi un très large éventail de questions.

Le président : Nous reviendrons sur ce sujet.

M. Jenkins : Je serais très heureux de réfléchir à ce qui pourrait être bénéfique. Il faut comprendre comment assembler les pièces du casse-tête avant de décider quelles sont les modifications qui s'imposent.

Le sénateur Moore : Cet échange entre M. Jenkins et le président est captivant. En juin dernier, par téléconférence, nous avons entendu un témoin qui répond au nom de Warren Buffet, à l'occasion de notre étude sur les fonds spéculatifs. Son entreprise en détenait un, et il l'a éliminé. Cette décision lui a fait perdre beaucoup d'argent, mais il a cessé de s'adonner à ce genre d'activités parce qu'il lui semblait qu'il ne parvenait pas à avoir la mainmise sur l'évaluation du fonds et sur d'autres composantes. Nous lui avons demandé sur quoi nous devons nous attarder au Canada pour savoir si ces fonds poseraient problème. Il a répondu que nous devons surveiller nos banques à charte. Il avait raison.

Le président : Messieurs, je vous remercie beaucoup de votre visite. Nous attachons beaucoup d'importance à vos commentaires, et nous espérons que le comité aura l'occasion de poursuivre ses échanges avec la Banque du Canada.

Nous présentons nos excuses aux nouveaux témoins pour le retard. Pour un certain nombre de raisons, l'audience ne s'est pas déroulée comme prévu cet après-midi, et vous avez fait preuve de patience. J'espère que vous avez pris plaisir à écouter les propos des dirigeants de la Banque du Canada.

Quoi qu'il en soit, vous êtes ici pour commenter la loi en vigueur en ce qui concerne l'insolvabilité d'entreprises de l'industrie agricole. La Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole nous a été expliquée la semaine dernière, et des fonctionnaires fédéraux ont fait un exposé sur cette loi devant le comité.

Nous entendrons aujourd'hui M. Ron Bonnett, deuxième vice-président de la Fédération canadienne de l'agriculture, et M. Glen Snoek, analyste des politiques agricoles. Je crois qu'ils ont suivi nos audiences et qu'ils savent où nous en sommes rendus dans notre étude. Je les vois acquiescer de la tête. J'espère ne pas me tromper, car cette étude a été un long parcours pour nous. Elle remonte à plusieurs années, mais nous tentons d'obtenir

legislation around bankruptcy, insolvency, restructuring of businesses and so on in this country. We are nearing the end of the study, and we want to know more about your industry.

Ron Bonnett, Second Vice-President, Canadian Federation of Agriculture: Thank you for the opportunity to present. We appreciate the invitation. I want to say up front, it is always good when a farmer follows a banker rather than having the banker chasing the farmer. That comment comes from experience.

To provide background, Mr. Snoek is a researcher with the Canadian Federation of Agriculture. I actually do farm. I have a cow-calf beef operation near Sault Ste. Marie, Ontario. I want to give you a bit of background on the Canadian Federation of Agriculture. I am not sure how many are aware of the makeup of that organization. We represent a number of commodity organizations as well as general farm organizations from around the country. Approximately 200,000 farmers are represented within our membership. We try to bring consensus on policy positions as we move forward.

Before we begin, it was interesting listening to your discussion with the banking community on interprovincial barriers. We might at one time want to make a presentation to you about some of those barriers. From the farm perspective, a number of barriers, mainly from the regulatory side, affect the competitiveness of farm operations, depending on where one lives. I am glad to see you are delving into that issue.

I want to give you background on agriculture and where the industry is before talking about the Farm Debt Mediation Act. In general, one thing we must acknowledge is that agriculture is a little different from other businesses in that we have exposure to a multitude of risks. They are not only financial risks; they are weather, market, policy and regulation risks as well. All those things can have a major impact on what happens to the profitability of farms. Volatile commodity markets are becoming almost the norm. We have seen shifts recently in commodity prices that reflect that volatility.

In addition, farm operations are capital intensive. Suddenly, changes in financing rates, the price of equipment and the price of fuel all have major impacts on profitability.

In terms of risk, one of the most recent examples is beef producers across the country who were doing a good job until 2003. Suddenly, incidents of bovine spongiform encephalopathy, BSE, snapped shut the export markets that we had built up. Those markets were shut down.

le plus de données possibles pour soumettre un rapport sur la loi-cadre portant sur la faillite, l'insolvabilité, la restructuration des activités et autres situations qui surviennent dans ce pays. L'étude tire à sa fin, et nous voulons en savoir davantage au sujet de votre industrie.

Ron Bonnett, deuxième vice-président, Fédération canadienne de l'agriculture : Merci de me donner l'occasion de témoigner. Je vous suis reconnaissant de l'invitation. D'entrée de jeu, j'aimerais préciser qu'il est toujours préférable pour un agriculteur d'être après un banquier que d'avoir un banquier après lui. Je tire cette remarque de ma propre expérience.

Pour mettre les choses dans leur contexte, M. Snoek est chercheur à la Fédération canadienne de l'agriculture. Je suis, pour ma part, agriculteur. J'ai une exploitation de naissance près de Sault Ste. Marie, en Ontario. Je veux vous expliquer un peu en quoi consiste la Fédération canadienne de l'agriculture. Je ne sais pas exactement combien de gens sont au courant de la composition de cette organisation. Nous représentons diverses associations de producteurs, de même que des associations agricoles générales de partout au pays. Nos membres représentent environ 200 000 agriculteurs. Nous tentons de parvenir à des consensus sur les politiques.

Avant de commencer, j'aimerais souligner que votre discussion avec le milieu bancaire au sujet des obstacles au commerce interprovincial était intéressante. Nous aimerions peut-être à un moment donné vous faire un exposé concernant certains de ces obstacles. Divers obstacles, surtout de nature réglementaire, nuisent à la compétitivité des activités agricoles, selon la situation géographique de l'exploitation qui les mènent. Je suis heureux de constater que vous vous penchez sur cette question.

Je voudrais vous parler du contexte dans lequel évolue le milieu agricole et d'où en est rendue l'industrie avant d'aborder la Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole. En général, il faut reconnaître que les entreprises agricoles sont un peu différentes des autres entreprises, en ce sens qu'elles sont exposées à une multitude de risques. Il n'y a pas que les risques financiers : nous sommes également tributaires des conditions climatiques, du marché, des politiques et de la réglementation. Tous ces éléments peuvent avoir des répercussions importantes sur la rentabilité des exploitations agricoles. L'instabilité des marchés des marchandises est presque devenue la norme. Les fluctuations récentes du prix des marchandises reflètent cette instabilité.

De plus, les entreprises agricoles nécessitent beaucoup de capitaux fixes. Les variations soudaines des taux de financement, du prix de l'équipement et du prix de l'essence ont une incidence considérable sur la rentabilité.

Quand on parle des risques, l'un des exemples les plus récents se rapporte aux producteurs de bovins du Canada qui, jusqu'en 2003, faisaient de bonnes affaires. Puis, tout à coup, des cas d'encéphalopathie bovine spongiforme, l'EBS, ont provoqué la fermeture des marchés d'exportation que nous avons établis. Nous n'avions tout simplement plus accès à ces marchés.

With that said, I think it must be recognized we have done an amazing job over the last number of years on improving labour efficiency and adopting new technology in the agriculture industry so that we were competitive with other jurisdictions where no other factors were in place.

We have come through a period of low commodity prices, particularly in the grain sector, that placed a lot of stress on farm operations. The recent turnaround is welcome news for farmers. One thing you must recognize, when you have these commodity prices and farm incomes falling, is that the effect is a lot broader than only on farms. The whole rural community is interdependent on that strong primary sector being able to pay bills on time; everything from truckers to feed supply companies, service industries and machinery repair garages.

To read the papers now, you would think that things are rosy in the agriculture sector. The grains and oilseeds sector has turned around. Some of that turnaround will be tempered by increased costs for fuel, fertilizer and other input costs, but the dramatic turnaround in the grains and oilseeds sector has been driven by a number of factors. One primary factor is the U.S. policy on biofuels, which has taken a lot of grain out of the market.

On the other side, we now have a livestock sector that is now under stress that was doing well previously because of low grain prices and a low Canadian dollar.

It is under great stress because of high feed prices and the high Canadian dollar, which has reduced our export capacity. In hogs and cattle, most of what we produce is moved into that U.S. market, so suddenly we have a 30 per cent to 40 per cent difference in our cost structure because of the change in the dollar.

In the farm community, we work on slim margins and we are highly capitalized. Sometimes we need a buffer to carry us through the bad years. If the cash flow dries up for a period there is always the risk that a creditor will become nervous and jump in.

A number of lenders have been cooperative when farmers have problems paying the bills, but there have been examples where lenders have become a little gun-shy and have decided to move in quickly on the farm. That situation goes back to the point of why the Farm Debt Mediation Act was created in the first place.

When people jump in and sell off assets, often the true value of those assets is not realized. It becomes a fire sale; it is hard to capture the equity that is there.

Cela étant dit, je crois qu'il faut reconnaître que nous avons accompli un travail extraordinaire au cours des dernières années pour ce qui est d'accroître le rendement de la main-d'œuvre et de favoriser l'adoption de nouvelles technologies dans l'industrie agricole, de sorte que nous étions en mesure de concurrencer les entreprises agricoles à l'étranger lorsque d'autres facteurs n'entraient pas en ligne de compte.

Nous venons de traverser une période où le prix des marchandises était bas, particulièrement dans le secteur céréalier, ce qui a fait la vie dure aux exploitations agricoles. Le récent redressement de la situation est une bonne nouvelle pour les agriculteurs. L'une des choses qu'il faut reconnaître, c'est que, lorsque le prix des marchandises et les recettes des exploitations agricoles chutent, les répercussions ne se font pas seulement sentir chez les agriculteurs. En effet, la capacité des membres de cet important secteur primaire de payer leurs factures à temps a une incidence sur l'ensemble de la collectivité rurale, qu'il s'agisse des camionneurs qui approvisionnent les entreprises, du secteur des services ou des garages s'occupant de la réparation des machines.

À lire les journaux, on pourrait penser que tout va pour le mieux dans le domaine de l'agriculture actuellement. Le secteur des céréales et des graines oléagineuses s'est redressé. Ce redressement sera en partie tempéré par l'augmentation du coût de l'essence, des engrais et d'autres intrants, mais le revirement impressionnant qu'a connu le secteur des céréales et des graines oléagineuses repose sur divers facteurs. La politique américaine sur les biocarburants, qui a contribué à retirer du marché une grande quantité de graines, représente l'un des principaux facteurs.

Mais, d'un autre côté, des pressions s'exercent maintenant sur le secteur de l'élevage canadien, qui s'en tirait bien auparavant, en raison du bas prix des céréales et de la faiblesse du dollar canadien.

Ce secteur est mal en point en raison du coût élevé des aliments pour animaux et de la force de notre devise, qui ont entraîné la réduction de sa capacité d'exportation. La majeure partie de notre production porcine et bovine est destinée au marché américain, de sorte que, soudainement, la structure de coûts accuse un écart de 30 à 40 p. 100 à cause de l'appréciation du dollar canadien.

Nous devons composer avec de faibles marges et nous avons une très forte capitalisation. Nous avons parfois besoin d'un coussin pour tenir le coup pendant les périodes difficiles. Si les liquidités se tarissent pendant un certain temps, nous courons toujours le risque qu'un créancier devienne nerveux et décide d'exiger son dû.

Un certain nombre de prêteurs se sont montrés coopératifs lorsque des agriculteurs ont eu des difficultés à payer leurs factures, mais, dans certains cas, les prêteurs ont pris peur et ont décidé d'aller rapidement rendre visite à l'agriculteur. Ce qui explique pourquoi la Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole a été créée en premier lieu.

Lorsque les gens paniquent et vendent leurs actifs, il arrive que l'on n'obtienne pas la valeur réelle des actifs. On assiste alors à une vente au rabais. Il est alors difficile de récupérer les capitaux propres.

You heard last week from Agriculture Canada. From the transcript we saw, there were many remarks on how important the program is and how it has worked well. We agree that the program has worked well. A few flaws could be fixed, but issues will arise with any program. One thing that comes to mind is that the process itself sometimes is quick. When a farmer goes into farm debt mediation, that farmer will sit down for a day and work through some of the issues and solutions. Sometimes, I am not sure if there is enough time in that process to evaluate not only the short-term needs but the long-term needs as the farmer moves ahead. We have had cases where farmers followed the farm debt mediation process and a short-term deal was worked out, then a short time into the future the farmer tried to renew the line of credit and suddenly the bank said, "Now that we know you have had exposure there, we do not want to extend this line of credit." That situation creates another crisis. That issue needs to be looked at in the future.

From conversations we have had with our provincial partners, sometimes there is not always a mirroring of the efforts that are taken with provincial farm debt mediation processes and federal processes. Some provinces have their own mediation process. They recognize different types of assets. They may go through a process and gather information, but if the federal process then comes in later, the farmer must go through that whole discussion again. One thing to look at is to coordinate the activity at the federal and provincial levels.

Another thing is that the federal act has a two-year restriction in place. If the farmer goes into farm debt mediation and works something out, that farmer cannot come back for two years. There have been cases where mediation has been done for possibly financial or market reasons and if there is a crop failure within two years, the farmer does not have the opportunity to go back. Some provincial programs have the ability to look at extenuating circumstances and go back in to see if they can do something to solve the problem.

The overall goal is to see if that farm operation can be brought into a financial position to continue; to pay the bills to the suppliers and protect those jobs that are on that farm as well.

Stories are starting to circulate that some banks are not necessarily fond of the farm debt mediation process. In one case I know of, the bank tried to jump in in advance of the farm debt mediation process and put foreclosure procedures in place. At that time, one is into a situation of litigation and foreclosure, and the farm debt mediation does not work then. Our position is that there should be an opportunity to use the mediation process.

La semaine dernière, vous avez entendu des représentants d'Agriculture Canada. Dans la transcription que nous avons consultée, on souligne à de nombreuses reprises l'importance du programme et son bon fonctionnement. Nous convenons du fait que le programme donne de bons résultats. On pourrait corriger quelques lacunes, mais tout programme comporte des failles. Je pense, entre autres, au processus en lui-même, qui est parfois rapide. Lorsqu'un agriculteur opte pour la médiation en matière d'endettement, il consacrera une journée à envisager des solutions pour remédier à sa situation. Parfois, je me demande si l'agriculteur dispose d'assez de temps pour évaluer à la fois ses besoins à court terme et ses besoins à long terme. Il y a eu des cas où des agriculteurs se sont engagés dans la médiation en matière d'endettement agricole, et les parties ont conclu un arrangement, puis, quelque temps après, ces mêmes agriculteurs ont tenté de renouveler leur marge de crédit, et la banque leur a dit : « Maintenant que nous savons que vous êtes exposé à un risque, nous ne voulons plus vous consentir cette marge de crédit. » Une telle situation provoque une autre crise. Il faut se pencher sur cette question dans l'avenir.

D'après les conversations que nous avons eues avec nos partenaires provinciaux, il semble que, parfois, les démarches que l'agriculteur a entreprises auprès du service provincial de médiation ne soient pas prises en compte par son pendant fédéral. En effet, certaines provinces ont leur propre programme de médiation. Elles reconnaissent divers types d'actifs. Elles peuvent donc engager une médiation et recueillir des renseignements, mais si le processus fédéral est enclenché par la suite, l'agriculteur doit repasser par les mêmes étapes. Il faudrait donc songer à coordonner les activités des services de médiation fédéral et provincial.

L'autre inconvénient, c'est que la loi fédérale prévoit une interdiction de deux ans. Si un agriculteur a recours aux services de médiation en matière d'endettement agricole et que les parties parviennent à un arrangement, il ne peut présenter une nouvelle demande dans les deux années suivantes. Par le passé, il est arrivé que des agriculteurs se sont tournés vers la médiation pour des motifs qui étaient peut-être d'ordre financier ou économique, mais, si dans les deux années qui ont suivi leur demande, leur récolte a été déficitaire, ces agriculteurs n'ont pu présenter une nouvelle demande. Certains programmes provinciaux ont la possibilité de tenir compte des circonstances atténuantes et de se pencher de nouveau sur un dossier pour déterminer si le problème peut être réglé.

Le service de médiation vise essentiellement à déterminer s'il est possible de stabiliser la situation financière de l'exploitation agricole pour qu'elle puisse poursuivre ses activités, payer ses fournisseurs et conserver ses employés.

On commence à dire que certaines banques ne seraient pas si enchantées par la médiation en matière d'endettement agricole. J'ai entendu parler d'un cas où la banque aurait tenté de court-circuiter la médiation et de recourir à la forclusion. L'agriculteur se retrouve alors au centre d'un litige et risque la forclusion, de sorte que la médiation en matière d'endettement agricole ne s'applique plus. Nous croyons qu'un agriculteur devrait toujours avoir l'occasion d'opter pour la médiation.

There have also been stories of some banks asking farmers to sign waivers saying that if they take this loan they will not utilize the farm debt mediation process.

Those things cause concern.

The Chair: Are the foreclosures where the financing has been on equipment, as opposed to land and buildings?

Mr. Bonnett: Sometimes, the financing has also been on livestock as well.

The Chair: However, the financing is not on the home and the section?

Mr. Bonnett: The one I am aware of was on livestock, during the BSE crisis. The bank wanted to jump in quickly and grab what was left before anyone else came in. They tried to jump first before going through the mediation process.

The Chair: I gather from your comments that when these people jump the gun, or are not favourable to the Farm Debt Mediation Act, there was recourse to the Bankruptcy and Insolvency Act from time to time as well among farmers?

Mr. Bonnett: It can be used. The Bankruptcy and Insolvency Act can be used still. We have had instances where the banks preferred to go that route rather than through the debt mediation process. However, one point we try to make is that mediation and bringing the partners together is a mechanism for finding a solution where all the money is not wasted on legal fees. All too often, we see cases where there is financial stress, but a plan can be put into place to save the operation. However, because everyone decides to hire legal experts, all the assets are sucked up in solving that problem, as opposed to looking at what the solution might be and how to move ahead with it.

That is one reason we think the program is important.

To go back to the beginning, the mediation process came into place during the 1980s when interest rates went high. On my own farm, I paid 24 per cent interest at one time. A number of farmers at that time went through the farm debt mediation process. They put a package together that helped them through it. Some people may say that with the increase in commodity prices, and the changes in the support programs, maybe we do not need this process, but I argue that right now we likely need it more than ever. The level of farm debt in Canada is higher than it has ever been. It is higher than in the United States. If we had a shift of interest rates of 1 per cent or 2 per cent, suddenly there would be a financial crisis on farms. We need a tool like this one if that type of crisis hits.

On a même entendu parler de situations où des banques ont demandé à des agriculteurs de signer une renonciation selon laquelle ils ne recevraient leur prêt que s'ils s'engageaient à ne pas recourir à la médiation en matière d'endettement agricole.

Ces situations nous préoccupent.

Le président : Les forclusions s'appliquent-elles lorsqu'il y a eu financement de l'équipement plutôt que des terres et des installations?

M. Bonnett : Parfois, c'est le cheptel qui a également été financé.

Le président : Toutefois, le financement ne concerne pas la maison et la section, c'est bien cela?

M. Bonnett : Dans les cas dont j'ai entendu parler, le financement visait le cheptel, pendant la crise de l'EBS. La banque voulait couper au plus court et mettre la main sur ce qui restait avant que d'autres n'interviennent. Elles ont essayé d'intervenir avant d'être engagées dans la médiation.

Le président : Ce que vous dites, c'est que, lorsque ces gens ont agi prématurément ou qu'ils ont fait fi de la Loi sur la médiation en matière d'endettement, certains agriculteurs se sont parfois prévalus de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité?

M. Bonnett : Il en effet possible d'y avoir recours. La possibilité de recourir à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité demeure. Il est arrivé que des banques ont préféré se lancer dans cette voie plutôt que d'opter pour la médiation. Toutefois, nous essayons de mettre en évidence que la médiation et la collaboration entre les parties permettent de trouver une solution sans qu'on doive dilapider tout son argent dans les frais juridiques. Trop souvent, nous voyons des agriculteurs aux prises avec des difficultés financières, mais on parvient à sauver l'exploitation grâce à un plan de redressement. Toutefois, tout le monde décide d'embaucher des juristes, de sorte qu'on finit par engoutir tous ses actifs pour remédier à la situation plutôt que d'envisager une solution et de la mettre en place.

Voilà l'une des raisons pour lesquelles nous croyons que ce programme est important.

Remontons au début. Le service de médiation est apparu au cours des années 1980, lorsque les taux d'intérêt ont bondi. Moi-même, comme agriculteur, je payais jusqu'à 24 p. 100 d'intérêt à un moment donné. Un certain nombre d'agriculteurs ont eu recours à la médiation en matière d'endettement agricole à cette époque. On a adopté diverses mesures qui les ont aidés à tenir le coup. Certaines personnes pourraient avancer que, en raison de l'augmentation des prix des marchandises et des changements apportés aux programmes de soutien, la médiation ne nous est peut-être plus d'aucune utilité, mais je soutiens que, actuellement, elle est probablement plus utile que jamais. Le taux d'endettement agricole au Canada n'a jamais été aussi élevé. Il est plus élevé que celui aux États-Unis. Si les taux d'intérêt montaient de 1 ou de 2 p. 100, le secteur agricole se retrouverait soudainement en crise. Nous avons besoin d'un outil semblable advenant ce genre de crise.

One thing that came out of discussions with our provincial partners is that this program has been so successful that maybe even other small businesses want to look at this model. It is easy to go to the idea of litigation and lawyers, and try to solve the problem that way. As I said earlier, they end up sucking up the assets and do not solve the problem. It is important to keep a program in place that deals with that situation.

It might be worthwhile to call in people who have been directly involved with the process, such as mediators and farmers who have been affected by it, and ask if they can suggest specific things to make the program work better.

In our notes, we mention that we do not view this process as a method of eliminating debt. We look at it as a process for managing that debt and trying to save something from what often becomes a bad situation. It is a salvage type of approach, as opposed to writing off all the debt. That is not what we are asking for.

To summarize the key points going forward, federal-provincial cooperation in the process is a key. Another point is raising awareness in the farm community and the banking community about how the program works and how in reality it is likely a benefit to both the farmer and the banker, to salvage asset value, and in many cases, turn farms around so they can become profitable in the future.

We must ensure that the mediation process is maintained as a tool because if there is a shift in interest rates, we could see another crisis such as we saw in the 1980s, because of the high level of debt that exists.

Those points summarize my core comments. I am open to questions.

The Chair: Thank you. It is encouraging to hear. If I understand, this process is one that you and the members of your federation like very much.

Mr. Bonnett: Yes.

The Chair: If it ain't broke, don't fix it. On the other hand, we are here. If tinkering is required, this is your opportunity to outline recommendations so we can put them in our report.

Mr. Bonnett: If I was talking about a piece of machinery, I would say the process needs a paint job to spruce it up a bit. However, it is still a solid tool that works.

Senator Massicotte: To summarize, you are happy with what is happening and you have recommendations, but overall, the process is a good instrument.

My understanding of the instrument, from what I read, is that it is simply a temporary mediation process. No one can force anyone to mutual agreement. A third party comes in and has you

Au cours de nos discussions avec nos partenaires provinciaux, il est ressorti que le programme est une telle réussite que d'autres petites entreprises voudront peut-être s'en inspirer. Il est facile de s'en remettre à la procédure juridique et aux avocats et de tenter de résoudre l'affaire de cette façon. Comme je l'ai dit plus tôt, en choisissant cette avenue, l'agriculteur finira par dilapider ses actifs et n'arrangera en rien les choses. Il est donc important de conserver un programme pour s'occuper de telles situations.

Il vaudrait peut-être la peine d'inviter des gens qui ont participé directement à la médiation, comme les médiateurs et les agriculteurs qui y ont eu recours, et de leur demander s'ils auraient des suggestions particulières pour améliorer le programme.

Dans nos notes, nous mentionnons que nous ne considérons pas la médiation comme une façon d'éliminer les dettes. Nous voyons plutôt la médiation comme un moyen de gérer ces dettes et de sauver une exploitation avant qu'elle ne s'écroule, comme c'est trop souvent le cas. Il s'agit d'une intervention de sauvetage plutôt que d'un moyen d'effacer les dettes, ce que nous ne cherchons pas.

Pour résumer les principaux points, nous croyons que la collaboration fédérale-provinciale dans la médiation est essentielle. Par ailleurs, il est important de sensibiliser les secteurs agricole et bancaire au fonctionnement du programme et aux avantages réels que représentent, tant pour l'agriculteur que pour le banquier, le maintien de la valeur des actifs et, dans de nombreux cas, le redressement de la situation des entreprises agricoles pour qu'elles deviennent rentables dans l'avenir.

Nous devons faire en sorte que la médiation continue d'être un outil accessible, car, s'il y a une augmentation des taux d'intérêt, nous pourrions assister à une crise semblable à celle que nous avons vue dans les années 1980, vu le taux d'endettement élevé des agriculteurs à l'heure actuelle.

Ces points résument l'essentiel de mes commentaires. Je suis disposé à répondre à vos questions.

Le président : Merci. Vos propos sont encourageants. Si je comprends bien, la médiation est un outil que vous et les membres de la fédération appréciez grandement.

M. Bonnett : En effet.

Le président : Le mieux est l'ennemi du bien. D'un autre côté, nous ne sommes pas ici pour rien. Si de petites mises au point s'imposent, c'est l'occasion pour vous de nous soumettre vos recommandations pour que nous les intégrions au rapport.

M. Bonnett : S'il était question d'une machine, je dirais qu'un coup de pinceau lui ferait le plus grand bien. Toutefois, c'est encore un outil efficace.

Le sénateur Massicotte : Bref, vous êtes satisfait de ce qui se passe et vous avez quelques recommandations, mais, dans l'ensemble, vous considérez que la médiation est un bon instrument.

Si je comprends bien, d'après ce que j'ai lu, la médiation est simplement un processus temporaire. Personne ne peut forcer qui que ce soit à conclure une entente. Un tiers intervient et vous

talk to your creditors to come up with a reasonable solution. You are pleased with that process. It seems to work and, in other words, there is value to it.

Mr. Bonnett: It works on a short-term process because of the introduction of that third party. In these situations, when farmers need mediation the farmer and the banker sometimes do not talk to each other. The process identifies the core issues and the solutions. I think the only thing that should be given thought is once they reach that short-term solution, what things need to be done to ensure they build a long-term plan. They do not want a solution and then end up two years down the road with a situation where the line of credit is pulled and the farmer is into a crisis mode again.

Senator Massicotte: You said earlier that we need to inform the banks better that this process exists and it works well. Is that to suggest that banks do not know it exists or that they do not like it?

Mr. Bonnett: One problem we are running into with a number of banks now is that agriculture represents increasingly less of their portfolio. They do not have as many local managers who understand the process. Often, the farmer has a relationship with their local manager, but that person may not be the agriculture expert. That person may not understand some of the tools that can be used to help solve the problem before they become problems.

Senator Massicotte: Is enough money lent to your sector by the banks?

Mr. Bonnett: It has not been as large an issue lately. I must compliment the Farm Credit Corporation. If you asked my opinion of the Farm Credit Corporation 25 years ago, it would not have been a healthy conversation. However, that organization has been turned around to become much more farmer friendly. They filled in some of the gap.

It depends on where we are in the country whether the banks are involved actively in agricultural lending. In the Western provinces, where they have active agricultural communities, the banks are engaged. In the Eastern provinces or Northern Ontario, they do not have as good representation in the banks as they could have.

Going back to the question of whether banks lend sufficient money, in some areas, yes and in some, no. The Farm Credit Corporation has stepped in to fill that void. It goes back to the core issue of ensuring that frontline people in the banking community understand what tools are available because those people are the contact persons for the farmer.

amène à discuter avec vos créanciers pour parvenir à une solution raisonnable. Vous êtes satisfait de ce processus. Il semble bien fonctionner et, en d'autres termes, il a de l'importance.

M. Bonnett : La médiation fonctionne à court terme parce qu'il y a la présence d'un tiers. Dans de telles situations, lorsque l'agriculteur a besoin d'un médiateur, il arrive que l'agriculteur et le banquier ne se parlent plus. Ce processus met en évidence les principales difficultés et les solutions possibles. Je crois que la seule chose à laquelle nous devrions réfléchir, c'est que, une fois que les parties ont trouvé une solution à court terme, il faudrait savoir ce qu'il faut faire pour qu'elles s'entendent sur un plan à long terme. Les parties ne veulent pas adopter une solution pour que, deux ans plus tard, l'agriculteur se voit privé de sa marge de crédit et se retrouve de nouveau en difficulté.

Le sénateur Massicotte : Vous avez dit plus tôt que nous devons faire savoir aux banques que ce programme existe et qu'il fonctionne bien. Insinuez-vous par là que les banques ignorent l'existence de la médiation ou que le programme ne leur plaît pas vraiment?

M. Bonnett : Maintenant, l'agriculture représente une part de plus en plus mince du portefeuille d'un certain nombre de banques, ce qui nous complique la tâche. Il n'y a plus autant de directeurs locaux qui comprennent le milieu agricole. Souvent, l'agriculteur entretient des relations avec le directeur de la banque locale, mais cette personne n'est pas nécessairement un expert de l'agriculture. Elle ne comprend peut-être pas certains des outils susceptibles d'aider les agriculteurs à reprendre le dessus avant que leur situation ne s'aggrave.

Le sénateur Massicotte : Les banques prêtent-elles assez d'argent au secteur agricole?

M. Bonnett : On ne peut pas dire que la situation soit si préoccupante ces temps-ci. À ce titre, je dois féliciter Financement agricole Canada. Si vous m'aviez demandé mon avis sur Financement agricole Canada il y a 25 ans, mes propos n'auraient sûrement pas été tendres. Toutefois, un revirement s'est opéré au sein de l'organisation et, aujourd'hui, elle est beaucoup plus ouverte aux besoins des agriculteurs. Elle a comblé certains des écarts.

En fait, la volonté des banques de consentir des prêts à l'agriculture varie selon l'endroit où on se trouve dans le pays. Par exemple, dans les provinces de l'Ouest, où les collectivités agricoles sont très actives, les banques sont mieux disposées. En revanche, dans les provinces de l'Est ou dans le Nord de l'Ontario, le secteur agricole n'est pas aussi bien représenté dans les banques qu'il pourrait l'être.

Pour revenir à la question de savoir si les banques prêtent suffisamment d'argent, je dirais que dans certaines régions, oui, tandis que dans d'autres, non. Financement agricole Canada est intervenu et a comblé cet écart. Cela nous ramène à l'importance de faire en sorte que les employés de première ligne dans les milieux bancaires sachent quels sont les outils à la disposition des agriculteurs, car ce sont ces employés qui sont en relation avec le secteur agricole.

Senator Massicotte: You argued convincingly that farmers need this act. However, as you well know, the rest of the community — businesses and individuals — does not have access to this mediation process.

Why is it important, from a policy sense, that the agricultural sector be treated differently than 99 per cent of all businesses in Canada? Why should they be treated separately?

Mr. Bonnett: If you look at the presentation, this process is such a good thing that maybe small businesses should mirror it. The interest rate crisis in the 1980s triggered this process. At that time, farms had come through a period from the late 1970s to the early 1980s of large-scale expansion of their investments in the farm — buying new technology, constructing new buildings, expanding operations and taking advantage of export markets. The farms were highly capitalized. Therefore, when interest rates flipped, it was even more dramatic for farms than for other businesses.

That situation is what started this process. However, it has worked so well as a tool that it is something other small businesses might want to examine. In the long run, if we look at the cost to the economy, it is less costly to go through a mediated solution than a litigation process.

Senator Massicotte: You said high debt levels are still an important issue. Will levels not increase? Wheat and corn prices are up significantly. Obviously, the value of farm land will go up. I suspect it will be even harder for the transition from generation to generation of farmers.

Mr. Bonnett: There may be some escalation in land values because of higher grain prices. You heard from the farm community that our neighbours to the south were highly subsidized over the last number of years. They received huge cheques in their mailboxes to keep their farm operations going.

However, to keep our farm operations going, we needed to go to lending institutions and capitalize our operations. That capitalization left us in the high-debt situation. The farm debt we are dealing with is as much a result of the difference in subsidy levels in the two countries as anything. If the World Trade Organization, WTO, gives us a result to everyone's satisfaction, that difference might be a thing of the past.

Capitalization may increase, but it will increase based on profitable prices for grain. That situation is different than capitalization resulting from trying to compete on the subsidy basis.

Le sénateur Massicotte : Vous avez soutenu de façon convaincante que les agriculteurs ont besoin de cette loi. Toutefois, comme vous le savez très bien, les autres acteurs de la collectivité — les entreprises et les particuliers — n'ont pas accès à la médiation.

D'après vous, pourquoi est-il important, du point de vue des politiques gouvernementales, que le secteur agricole soit traité différemment par rapport à 99 p. 100 des entreprises au Canada? Pourquoi devrait-il bénéficier d'un traitement distinct?

M. Bonnett : Comme je l'ai dit plus tôt dans mon exposé, la médiation est une si bonne chose que les petites entreprises voudront peut-être s'en inspirer. La crise des taux d'intérêt des années 1980 a donné naissance à ce service. À cette époque, les exploitations agricoles sortaient tout juste d'une période d'investissements massifs qui s'était déroulée de la fin des années 1970 au début des années 1980 — les agriculteurs adoptaient de nouvelles technologies, construisaient de nouvelles installations, élargissaient leurs activités et profitaient des marchés d'exportation. Les entreprises agricoles étaient hautement capitalisées. Par conséquent, lorsque les taux d'intérêt ont bondi, les répercussions ont été beaucoup plus graves pour les exploitations agricoles que pour les autres types d'entreprises.

C'est cette situation qui a entraîné la mise en place de la médiation. Toutefois, c'est un outil qui fonctionne si bien que les autres petites entreprises voudront peut-être l'examiner. Si nous prenons en considération les coûts pour l'économie, à long terme, la médiation coûte moins cher qu'une procédure juridique.

Le sénateur Massicotte : Vous avez dit que le taux élevé de l'endettement demeure une question préoccupante. Le taux n'augmentera-t-il pas? Le prix du blé et du maïs a augmenté considérablement. À l'évidence, la valeur des terres agricoles augmentera. J'ai même l'impression que la situation sera plus difficile pour les prochaines générations d'agriculteurs.

M. Bonnett : Le prix élevé des céréales pourrait en effet provoquer une augmentation de la valeur des terres agricoles. Le milieu agricole vous a fait savoir que nos voisins du Sud étaient grandement subventionnés depuis ces dernières années. Les agriculteurs américains reçoivent par la poste de gros chèques leur permettant de maintenir leurs activités agricoles.

Pour notre part, pour garder nos exploitations agricoles en activité, nous devons nous tourner vers des établissements prêteurs et obtenir des capitaux. En raison de cette capitalisation, nous nous sommes endettés. L'endettement agricole auquel nous faisons face est tout aussi attribuable à l'écart entre les niveaux de subvention pratiqués par les deux pays qu'à d'autres facteurs. Si l'Organisation mondiale du commerce, l'OMC, rendait une décision que tous approuveraient, cet écart pourrait être chose du passé.

La capitalisation pourrait s'accroître, mais cette augmentation se fera grâce à l'obtention d'un prix rentable pour les céréales. Cette situation est différente de celle où la capitalisation vise à concurrencer les autres pays sur le plan des subventions.

Senator Massicotte: If the economics work well, less land will be devoted to cattle and more land will be devoted to more highly profitable grain.

Mr. Bonnett: I am having that discussion with my wife right now.

Senator Harb: You raised three points that I would like to ask about.

The first is that in some situations, farmers must sign waivers when they go to the bank to borrow money. Is it your view that, perhaps, an amendment to the act should be made to prohibit either the farmer or the bank from asking for such a waiver to be signed?

Mr. Bonnett: We would support having some change. We would not have that ability for them to sign waivers because it does a complete end run around the act and does not give the farmer the backstop they may need.

Senator Harb: Second, do you suggest the committee perhaps add a provision? You mentioned that if a farmer were to go through the mediation act, that farmer is prohibited from going back for two years. You suggested we should have a clause where extraordinary circumstances are recognized allowing that farmer to go back to mediation. Is that clause also suggested as an amendment?

Mr. Bonnett: I want to add extenuating circumstances. In no way do we want this tool to be one where farmers that do not do what they are supposed to do, can continually go back. We are not asking for that change. We are asking that if they need to go back before two years for circumstances beyond their control or for valid reasons, there should be a mechanism to do that.

Senator Harb: Third, you gave the impression that when farmers are in mediation, in some situations everyone seems to be rushed. They go in quickly, and mediation either works or does not work and they leave. Is it your position that there should be a reference that reasonable time is given so that regulations are developed to define what constitutes reasonable time, for example?

Mr. Bonnett: I suggest that issue is something to be discussed as you look at amendments to the regulations in the act. They do not want to go through the mediation process quickly and realize that maybe if they had taken a couple more days, they might have reached a better solution.

Senator Harb: When the bureaucrats appeared before us they told us from their perspective that the system works. The budget is \$3 billion and they were not in a position to say, we need more money to increase our bureaucracy. That is not something they would tell us.

Le sénateur Massicotte : Si la conjoncture économique est favorable, moins de terres seront réservées au bétail et plus de terres seront consacrées à la culture de céréales hautement rentables.

M. Bonnett : Ma femme et moi discussions justement de cela.

Le sénateur Harb : Vous avez soulevé trois aspects dont j'aimerais vous entretenir.

D'abord, dans certaines situations, les agriculteurs doivent signer des renonciations lorsqu'ils veulent emprunter de l'argent à la banque. Croyez-vous que nous devrions peut-être apporter une modification à la loi pour interdire aux agriculteurs ou aux banques de réclamer une telle renonciation?

M. Bonnett : Nous serions d'accord pour qu'il y ait certains changements. Nous ne sommes pas d'accord avec l'idée qu'ils puissent signer des renonciations, car cela permettrait de contourner tout à fait la loi. De cette façon, l'agriculteur ne jouirait pas des protections dont il a peut-être besoin.

Le sénateur Harb : Deuxièmement, êtes-vous en train de dire que le comité devrait peut-être ajouter une disposition? Vous avez dit que, dans la mesure où un agriculteur invoque la loi sur la médiation, il lui est interdit de le faire de nouveau pendant deux ans. Vous avez proposé que nous ajoutions une disposition prévoyant des circonstances extraordinaires, pour que l'agriculteur en question puisse se tourner de nouveau vers la médiation. Proposez-vous aussi qu'une telle disposition prenne la forme d'une modification?

M. Bonnett : Je veux ajouter le cas des circonstances atténuantes. Nous ne souhaitons d'aucune façon que cela devienne l'instrument de l'agriculteur qui, n'ayant pas fait ce qu'il avait à faire, invoque la loi de nouveau. Nous ne demandons pas une telle modification. Nous demandons que, dans la mesure où l'agriculteur doit invoquer la loi de nouveau avant l'expiration du délai de deux ans en raison de circonstances qui échappent à sa volonté ou de motifs valables, il devrait exister un mécanisme qui lui permet de le faire.

Le sénateur Harb : Troisièmement, vous avez donné l'impression que, dans les cas où il y a médiation, dans certaines situations, tout le monde semble pressé. Les gens s'y lancent avec empressement, la médiation fonctionne ou elle ne fonctionne pas, auquel cas ils se retirent. Êtes-vous d'avis qu'il faudrait préciser un délai raisonnable, pour que nous en arrivions à un règlement qui définit ce qui constitue un délai raisonnable?

M. Bonnett : J'affirme que c'est une question dont il faut discuter en étudiant les modifications du règlement qui accompagne la loi. Les gens ne veulent pas que la médiation se fasse rapidement, au point où, s'ils avaient pris quelques jours de plus, pensent-ils, ils en seraient peut-être arrivés à une meilleure solution.

Le sénateur Harb : Les bureaucrates qui sont venus témoigner nous ont dit que, de leur point de vue, le système fonctionne. Le budget s'élève à trois milliards de dollars, et ils ne sont pas en mesure d'affirmer qu'il nous faudrait y injecter plus d'argent pour accroître la bureaucratie. Ils ne nous diraient pas une telle chose.

You may be in a better position to tell us from your perspective whether the system is working. Do we need to allocate more resources, for example, to the system?

Mr. Bonnett: On the issue of resources, you have to recognize that this process will be demand driven. We may go through a period now where prices are rising, and where there may not be as much demand, especially on the cash crop side. We may see more demand for the livestock side. If we saw a shift in interest rates, then I think special funding would be needed because of the demand.

At the present time — and Mr. Snoek may nod or shake his head the other way — that issue about funding for the program has not been raised by our members. Having said that, I think we must recognize that if, all of a sudden, we had a major shift in interest cost, then more resources would need to be allocated.

Senator Harb: Do you have any statistics in terms of how many of your people have gone through the process and what the level of satisfaction is? Is there any feedback that you can share with us?

Glen Snoek, Farm Policy Analyst, Canadian Federation of Agriculture: In terms of feedback, we put this question out to our members when we were requested to appear before you. The feedback we received was not to change the program. They like it the way it is. They hoped you are not trying to get rid of it. The feedback is good. We do not have specific statistics on how many people were successful through that process. I do not think Agriculture Canada tracks those statistics either. That is probably something important you might want to look at in the future.

The Chair: The person who had statistics is the gentleman who runs the program.

Mr. Snoek: Also, to address the issue of costs, what was fed to us was that there seems to be a duplication of services between some of the provincial acts and the provincial mediation processes. Sometimes, farmers spend days, weeks or months working with a provincial mediator, but as soon as the federal program is triggered, all that work is for nothing and they start again from square one and go through that process as well. There are probably some synergies, for lack of a better word, to reduce costs in that area and take advantage of work that was previously done.

Senator Ringuette: I agree with you that the Farm Credit Corporation, since its inception, has shown great progress and has responded positively to the farming community, from what I have experienced. I have two questions.

Vous êtes peut-être mieux placés pour nous dire si, de votre point de vue, le système fonctionne. Est-ce qu'il nous faut y affecter davantage de ressources, par exemple?

M. Bonnett : À propos des ressources, vous devez reconnaître le fait que ce processus sera fondé sur la demande. Nous allons peut-être traverser une période où les prix augmentent et où la demande ne sera pas si grande, surtout dans le cas des récoltes commerciales. La demande sera peut-être plus grande du côté du bétail. Si nous voyons qu'il y a une évolution des taux d'intérêt, à ce moment-là, je crois qu'il faudra des fonds spéciaux, étant donné la demande.

À ce moment — et M. Snoek peut confirmer ou infirmer cela d'un signe de tête —, nos membres n'ont pas soulevé la question du financement du programme. Cela dit, je crois que nous devons tous reconnaître que, dans la mesure où, subitement, il y a une modification importante des frais d'intérêt, alors il faudrait affecter davantage de ressources au système.

Le sénateur Harb : Statistiquement, savez-vous combien de personnes ont recouru au processus et quel est leur degré de satisfaction? Avez-vous eu droit à des échos dont vous pourriez nous faire part?

Glen Snoek, analyste des politiques agricoles, Fédération canadienne de l'agriculture : Pour avoir les échos en question, nous avons posé la question à nos membres au moment où vous nous avez invités à comparaître. Les gens n'ont pas répondu qu'il faudrait changer le programme. Ils apprécient le programme tel qu'il est. Ils espèrent que vous n'essayeriez pas de vous en débarrasser. Les échos sont bons. Nous n'avons pas de statistiques précises là-dessus; nous ne savons pas combien de personnes ont recouru avec succès au processus. Je ne crois pas qu'Agriculture Canada établisse des statistiques à ce sujet non plus. C'est probablement une chose importante sur laquelle vous allez vouloir vous pencher à l'avenir.

Le président : C'est l'homme qui dirige le programme qui tenait les statistiques.

M. Snoek : De même, pour ce qui est des frais, ce qu'on nous a laissé entrevoir, c'est qu'il y avait un dédoublement des services entre certaines des lois provinciales et des processus provinciaux de médiation. Parfois, l'agriculteur met des jours, des semaines ou des mois à travailler auprès d'un médiateur provincial, mais dès que le programme fédéral s'enclenche, tout le travail ainsi fait ne compte plus, il doit repartir à neuf et refaire le processus. Il y a probablement aussi des synergies — je n'arrive pas à trouver un meilleur terme — qui sont telles qu'on pourrait réduire les coûts dans ce domaine et tirer parti de ce qui a été fait auparavant.

Le sénateur Ringuette : Je suis d'accord avec vous quand vous dites que la Société du crédit agricole, depuis qu'elle existe, a connu des progrès extraordinaires et fait un bon travail auprès du milieu agricole, d'après mon expérience à moi. J'ai deux questions à poser.

What is the situation in Quebec in regard to the state of farm co-ops there and the Farm Debt Mediation Act? Would farm co-ops have a particular angle in regard to the act, compared to non-co-ops?

In relation to your statement about the bank waivers, I know farmers sometimes are caught in a bad situation. If they do not sign the waiver, they do not receive the loan or the line of credit. The issue is, how we can legislate an obligation for a bank to provide a line of credit to a farm? We cannot legislate an obligation for a bank to remove the waiver from the loan or line of credit because they will say they will not lend to you. It is a chicken-and-egg situation.

Maybe I am reading it wrong and there is more to it that you know.

Mr. Bonnett: The example of the waiver was one bank and I will not necessarily give out that bank's name now.

Senator Ringuette: Maybe you should.

Mr. Bonnett: Maybe I should. I want to verify it before I say it.

I do not see the issue of legislating around the waiver issue as spelling out for the bank what their lending and security policies are. If someone meets the security policies and the lending policies in the bank, they should not add an additional waiver to go around a tool that was designed not only by the farm community but the banks were involved as well when the discussion for this process took place in the 1980s. That tool was designed to be used. It seems to go almost against the whole spirit of the act. Maybe public pressure on the banks might play the same role, or perhaps even the discussion about putting a legislative stop on the waiver.

Senator Ringuette: Sometimes it helps with policy building.

Mr. Bonnett: Yes, it is surprising what can move that way. However, the point I wanted to make is that it is an issue, because it is not a simple process today for farms to switch banks: everything from establishing a relationship with the loans officer, building a history with the bank and something as simple as providing financial statements in the manner that different banks want them. The process to change banks is complicated, although I have done it a couple of times but that was for other issues. Sometimes, it is about personalities as well.

I suggest that the idea of stopping the waivers may be one thing to put out for discussion, and see what kind of a response comes from the banking community.

On the issue you raised with respect to cooperatives, I am not sure but we can look into that question if you want information.

Quelle est la situation au Québec en ce qui concerne l'état des coopératives agricoles et la Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole? Les coopératives agricoles n'auraient-elles pas une façon particulière d'aborder la chose, par rapport aux autres entités?

Quant à ce que vous avez dit au sujet des renonciations, je sais que les agriculteurs se retrouvent parfois dans un mauvais pas. S'ils ne signent pas la renonciation, ils ne reçoivent pas le prêt ou la marge de crédit. La question est la suivante : comment légiférer pour qu'une banque soit obligée d'accorder une marge de crédit à une exploitation agricole? Nous ne pouvons légiférer de telle sorte que la banque élimine la renonciation qui est associée au prêt ou à la marge de crédit, car elle dira qu'elle n'accordera pas le prêt à ce moment-là. C'est comme l'œuf et la poule.

Peut-être que j'interprète mal. Il y a peut-être autre chose que vous pourriez nous expliquer.

M. Bonnett : L'exemple de la renonciation touche une banque en particulier que je ne nommerai pas forcément aujourd'hui.

Le sénateur Ringuette : Vous devriez peut-être le faire.

M. Bonnett : Je devrais peut-être. Je veux vérifier avant de le dire.

À mes yeux, l'adoption de mesures législatives au sujet de la question des renonciations n'équivaut pas à dicter à la banque ses politiques de prêt et de garantie. Si la personne correspond au profil retenu dans les politiques de garantie et les politiques de prêt de la banque, cette dernière ne devrait pas ajouter une renonciation pour contourner un instrument qui a été conçu non seulement par le milieu agricole, mais aussi par les banques elles-mêmes au moment des discussions sur le processus durant les années 1980. L'instrument en question a été conçu pour servir. C'est presque comme si ça allait entièrement à l'encontre de l'esprit de la loi. Peut-être que des pressions exercées sur les banques ou même une discussion sur l'idée de mettre fin aux renonciations par voie législative permettraient d'atteindre le but.

Le sénateur Ringuette : Parfois, ça aide à concevoir une politique.

M. Bonnett : Oui, il est étonnant de savoir ce que ça peut débloquer. Tout de même, je voulais faire valoir que c'est là un problème parce qu'il n'est pas simple aujourd'hui pour l'exploitation agricole de changer de banque : cela suppose toutes sortes de choses, depuis les liens à nouer avec l'agent de prêt, l'établissement d'antécédents auprès de la banque et quelque chose d'aussi simple que la prestation d'états financiers sous la forme que souhaitent diverses banques. Le processus de changement de banque est compliqué, bien que je l'aie fait à quelques reprises, mais pour d'autres raisons. Parfois, c'est aussi une question de personnalité.

Je dirais que l'idée de mettre fin aux renonciations est peut-être une chose qu'il faudrait soumettre à la discussion, pour voir quelle serait la réaction du milieu bancaire.

En réponse à la question que vous avez posée au sujet des coopératives, je ne suis pas sûr, mais nous pouvons faire des recherches et vous faire part des résultats.

Senator Ringuette: I would be interested to see how that works.

Mr. Bonnett: At the Canadian Federation of Agriculture, we are pushing the idea of cooperatives now; taking a look at investment tax credits, et cetera, as a tool to stimulate more investment in cooperatives. Developing now are a number of new markets for farm products, whether they are niche markets with specialized food products, or the development of biofuels initiatives or biofibres. There are a number of products out there where farmers can be more engaged in co-ops. Anything you can do to push changes in policies on co-ops we would appreciate as well.

Senator Ringuette: I have always been a strong supporter of farm co-ops for reasons of efficiencies in reaching a niche market, because a critical volume is needed to reach that market, and requires the sharing of equipment and installation.

Senator Eyton: I confess that until last week I did not know about the Farm Debt Mediation Act, so it has been a revelation to me. The testimony we have heard has been encouraging and complimentary of the process in general. I take it from your remarks you feel the same way.

As a result, I am curious and interested in the process of mediation and how it works. I like to understand how things work. I have three questions that relate to mediation.

Where do you find these “neutral mediators”? It seems to me they are vital to the success of mediation. Where do you find them and how are they appointed?

What is the experience with secured creditors under mediation? I assume security stays intact and it is part of the body of mediation. However, is the experience one where sometimes they give up some part of their security to come to a kind of compromise with secured and unsecured creditors?

My next question is more a curiosity question: Are farm quotas generally included as assets attached to certain farms, and are they dealt with under the mediation process as well?

Mr. Bonnett: On the first question about appointment of mediators, in many cases there has been a process for selecting farmers who have experience and background in managing their own businesses to work as mediators. There is an appointment process. I believe they are appointed by the minister. Names are submitted for people to serve on the farm debt mediation panels.

Senator Eyton: Who picks them?

Le sénateur Ringuette : Cela m'intéresserait de savoir comment cela fonctionne.

M. Bonnett : À la Fédération canadienne de l'agriculture, nous préconisons maintenant l'idée des coopératives, en regardant les crédits d'impôt à l'investissement et ainsi de suite comme instrument pour stimuler l'investissement fait dans les coopératives. Nous assistons à l'éclosion de plusieurs marchés nouveaux pour les produits agricoles, qu'il s'agisse de créneaux dans le cas des spécialités alimentaires ou de la mise au point de biocarburant ou de biofibre. Il existe un certain nombre de produits qui permettraient aux agriculteurs de s'engager davantage dans des coopératives. J'apprécierais également tout ce que vous pouvez faire pour prôner l'évolution des politiques en faveur des coopératives.

Le sénateur Ringuette : J'ai toujours appuyé vivement les coopératives agricoles parce qu'elles permettent de réaliser des gains en efficacité sur les créneaux de marchés, étant donné qu'il faut un volume critique pour pénétrer un marché et qu'il faut partager matériel et installations.

Le sénateur Eyton : Je dois admettre que, jusqu'à la semaine dernière, je ne savais pas qu'il y avait la Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole, de sorte que c'est pour moi une révélation. Les témoignages que nous avons entendus ont été encourageants et complémentaires par rapport au processus en général. D'après vos remarques, je conclus que vous êtes du même avis.

Je suis donc curieux... je m'intéresse au processus de médiation et à la façon dont il fonctionne. J'aime comprendre le fonctionnement des choses. J'ai trois questions qui portent sur la médiation.

Où allez-vous trouver les médiateurs impartiaux dont il est question? Il me semble qu'ils représentent un élément vital du succès d'une médiation. Où les trouvez-vous et comment sont-ils nommés?

Quelle a été l'expérience des créanciers garantis en rapport avec la médiation? Je présume que la garantie reste intacte et qu'elle fait partie de la médiation. Tout de même, arrive-t-il parfois qu'une partie de la dette garantie tombe pour qu'on en arrive à un compromis chez les créanciers garantis et non garantis?

Je pose la question suivante surtout parce que je suis curieux : les quotas sont-ils généralement comptés parmi les éléments d'actifs de certaines exploitations agricoles et font-ils l'objet aussi du processus de médiation?

M. Bonnett : En réponse à la première question au sujet de la nomination des médiateurs, disons que, souvent, c'est un processus qui a servi à choisir des agriculteurs qui ont l'expérience et la formation voulues pour agir à titre de médiateurs, pour avoir géré leur propre entreprise. C'est un processus de nomination. Je crois que c'est le ministre qui nomme les médiateurs. Les noms des personnes pouvant siéger aux comités de médiation en question lui sont soumis.

Le sénateur Eyton : Qui retient les noms?

Mr. Bonnett: They are ministerial appointments, I believe. On the issue of farm quotas, they are part of any asset; they are an asset to the business.

Senator Eyton: Can they be transferred?

Mr. Bonnett: Quotas can be transferred or sold. One thing they often find is that they are reluctant to move quota around because as soon as they move the quota away from a property, they undermine the ability to make income. Often, that asset is a valuable one that they want to protect.

For instance, in the case of a dairy farmer who may not meet the quota, one thing that would be considered in the mediation process is, are there problems with feeding the cattle so that they are not getting the proper production? Does something need to be put in place to ensure that revenue stream comes in? Quotas are looked at as one of the assets, but it is a core asset that has a lot of value because it has income-generating potential.

Senator Eyton: What is the experience of secured creditors?

Mr. Bonnett: The solution is a negotiated one. All the creditors are around the table when the negotiation takes place and it becomes an art of compromise.

The reason there is a bit of give-and-take is that the secured creditors do not want an unsecured creditor starting a process that could have secured creditors losing more money than they would like to. Unsecured creditors realize they do not have the leverage that a secured creditor has, so likely a negotiated settlement is a better for them. That is the whole concept; trying to draw up what will be a win in this situation and negotiate their way through it.

Senator Goldstein: Thank you, gentlemen, for coming and sharing your wisdom and expertise with us. You have raised two issues that could be of importance in terms of possible amendment. The first is the timing issue; they solve a problem and find themselves shortly thereafter with another problem. The second issue you raised is that of waivers.

With regard to the timing issue, would it satisfy the problem if the statute were amended to say that in exceptional circumstances, the two-year waiting period can be shortened? That is insofar as that is concerned.

As far as the waiver matter is concerned, I can appreciate that an individual farmer is in no position to negotiate with the banker who says, either sign the waiver or no loan. However, surely that situation can also be solved by adding a provision — I have already added it in my statute — saying that any waiver of recourse to any of the provisions of this act shall be inoperative, period. That is the end of that.

M. Bonnett : Ce sont des nominations ministérielles, je crois. À propos des quotas, ils font toujours partie de l'actif; c'est un élément d'actif pour l'entreprise.

Le sénateur Eyton : Peuvent-ils être cédés?

M. Bonnett : Les quotas peuvent être cédés ou vendus. Souvent, on constate que les gens hésitent à déplacer les quotas, car dès qu'un quota n'est plus rattaché à une propriété agricole, la capacité de générer des revenus y est minée. Souvent, c'est un élément d'actif précieux que les gens souhaitent protéger.

Dans le cas du producteur laitier qui ne remplit peut-être pas le quota, un des éléments qui figureraient dans le processus de médiation, c'est de savoir s'il y a des problèmes touchant l'alimentation du bétail et qui font qu'on n'arrive pas à la production voulue. Y a-t-il quelque chose qu'il faudrait mettre en place pour s'assurer des rentrées de fonds? Les quotas figurent parmi les éléments d'actif étudiés, mais c'est un élément d'actif central qui a une grande valeur parce qu'il permet de générer des recettes.

Le sénateur Eyton : Quelle est l'expérience des créanciers garantis?

M. Bonnett : La solution résulte de la négociation. Tous les créanciers sont présents autour de la table au moment de la négociation; c'est l'art du compromis qui entre en jeu.

S'il y a des compromis qui sont faits, c'est que les créanciers garantis ne veulent pas qu'un créancier ordinaire qui lance le processus fasse en sorte que leurs pertes soient plus grandes qu'ils ne le voudraient. Les créanciers ordinaires savent que leurs moyens de négociation sont plus faibles que ceux d'un créancier garanti, de sorte qu'un règlement négocié représente vraisemblablement pour eux une meilleure solution. Toute l'idée est là; il s'agit d'essayer d'en arriver à un règlement heureux et de négocier en ce sens.

Le sénateur Goldstein : Merci, messieurs, d'être venus nous faire part de votre sagesse et de votre expertise. Vous avez soulevé deux questions qui pourraient se révéler importantes en ce qui concerne une modification possible de la loi. La première touche le moment choisi; les gens règlent un problème, puis, peu après, se retrouvent avec un autre problème. La deuxième question que vous avez soulevée est celle des renonciations.

Pour ce qui est de la question du moment choisi, cela réglerait-il le problème si la loi était modifiée pour dire que, dans des circonstances exceptionnelles, le délai de deux ans peut être raccourci? Dans la mesure où cette question est en cause.

Quant à la question des renonciations, je peux comprendre que l'agriculteur individuel n'est pas bien placé pour négocier avec le banquier qui dit : signez la renonciation, sinon vous n'aurez pas de prêt. Tout de même, nous pouvons sûrement régler la situation en ajoutant une disposition — je l'ai déjà ajoutée dans mon exemplaire — selon laquelle toute renonciation relative à l'une quelconque des dispositions de la présente loi est jugée inopérante, point à la ligne. Voilà qui est réglé.

No individual farmer says I do not want to sign; and no individual bank can say sign the waiver. If they do, it is inoperative, so who cares.

Would that wording solve your problem?

Mr. Bonnett: I think that is a simple solution to address both issues.

The Chair: Do you gentlemen have any last comments you want to make? We are grateful for your appearance.

Mr. Bonnett: No, only that we appreciate having the chance to discuss the issue with you. As we said, by and large, the process has worked and we feel it is a tool that must be there. It is one of those things that help when everything goes bad.

The Chair: The question arose the other day about who are the mediators? Where do they come from? I gather they are not farmers.

Mr. Bonnett: Some mediators are farmers, yes.

The Chair: Thank you, everyone.

The committee adjourned.

Aucun agriculteur individuel ne dit alors : je ne veux pas signer; et aucune banque individuelle ne peut alors dire : signez la renonciation. Si elle le fait, c'est inopérant, alors on n'a pas à s'en soucier.

Est-ce que cette formulation réglerait votre problème?

M. Bonnett : Je crois que c'est là une solution simple qui permettrait de régler les deux problèmes.

Le président : Messieurs, avez-vous des observations à formuler pour terminer? Nous vous sommes reconnaissants de votre comparution.

M. Bonnett : Non, je dirais seulement que nous apprécions l'occasion qui nous est donnée de discuter de la question avec vous. Comme nous l'avons dit, grosso modo, le processus a fonctionné jusqu'à maintenant; nous y voyons un instrument auquel il faut pouvoir recourir. Ça fait partie des choses qui deviennent utiles quand tout va mal.

Le président : La question est apparue l'autre jour : qui sont les médiateurs? D'où viennent-ils? Je présume que ce ne sont pas des agriculteurs.

M. Bonnett : Certains médiateurs sont agriculteurs, oui.

Le président : Merci à tous.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

On interprovincial barriers to trade

Bank of Canada:

Paul Jenkins, Senior Deputy Governor;
John Murray, Deputy Governor.

On the Farm Debt Mediation Act

Canadian Federation of Agriculture:

Ron Bonnett, Second Vice-President;
Glen Snoek, Farm Policy Analyst.

TÉMOINS

Concernant les obstacles au commerce interprovincial

Banque du Canada :

Paul Jenkins, premier sous-gouverneur;
John Murray, sous-gouverneur.

Concernant la Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole

Fédération canadienne de l'agriculture :

Ron Bonnett, deuxième vice-président;
Glen Snoek, analyste des politiques agricoles.